



RÉALITÉ ACADIENNE EN NOUVELLE- ÉCOSSE : C'EST LE TEMPS D'AGIR!

Rapport du Comité chargé de formuler des recommandations visant à renforcer le rôle des Affaires acadiennes au sein du gouvernement

Le 20 mars 2016

Table des matières

Introduction	03
Remerciements	04
Mandat du Comité	05
La communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse	06
Loi sur les services en français de 2004	08
Les Affaires acadiennes	10
Recommandations	13
Comité de coordination des services en français	15
Règlement	16
Rapports annuels	17
Traitement des plaintes	18
Séances de dialogue et sondage en ligne	19
Résultats	21
Vie communautaire	23
Conclusion	24
Annexes	25
Annexe 1 : Calendrier des séances de consultations	26
Annexe 2 : Initiatives, programmes et services des Affaires acadiennes	27
Annexe 3 : Comptes rendus des rencontres de dialogue	29
Annexe 4 : Commentaires sondage À VOUS LA PAROLE	51
Annexe 5 : Présentation écrite Société acadienne de Clare	63

Afin d'alléger la lecture, le masculin est utilisé mais inclut le féminin.

INTRODUCTION

Le 1^{er} octobre 2004, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse présentait un projet de loi (n° 111) sur les services en français dans la province. La *Loi concernant l'Office des affaires acadiennes et la prestation par la fonction de services en français* a été adoptée par l'Assemblée législative le 14 octobre 2004 et a reçu la sanction royale le 18 du même mois.

Le préambule de la loi reconnaissait que le français est l'une des deux langues officielles du Canada, que la collectivité acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse joue un rôle important dans la province et que cette dernière tient à la sauvegarde de la langue française pour les générations à venir en tant que source d'enrichissement de la vie en Nouvelle-Écosse.

En 2011, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse déposait le projet de loi omnibus (n° 52) intitulé *Government Administration Amendment Act*. Cette loi a eu pour effet d'abolir l'Office des affaires acadienne, qui est devenu la Division des affaires acadiennes du ministère des Communautés, de la Culture et du Patrimoine.

Le présent rapport du Comité chargé de formuler des recommandations visant à renforcer le rôle des Affaires acadiennes au sein du gouvernement constitue l'une des étapes nécessaires pour rétablir et rehausser le positionnement de la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse au sein de la province. Les recommandations proposées ont donc pour but pour d'amener des changements nécessaires pour renforcer les rôles, fonctions et mécanismes gouvernementaux pour que cette communauté de langue officielle puisse obtenir les services en français du gouvernement provincial auxquels elle a droit, et continuer à se développer et s'épanouir.

Bien que le Comité ait eu peu de temps pour produire ce rapport, ses membres sont tout de même confiants que l'essentiel des questions soulevées lors des consultations publiques et les recommandations qui en résultent sont d'une importance capitale pour le rayonnement de l'ensemble de la province de la Nouvelle-Écosse et particulièrement, de la communauté acadienne et francophone

Les Affaires acadiennes de la Nouvelle-Écosse sont à la croisée des chemins. Le temps est venu de prendre une nouvelle voie avec encore plus de visibilité et de transparence. La réalité acadienne néo-écossaise (histoire, culture, langue et identité) berce la francophonie provinciale. C'est là que prend place le dialogue interculturel dans le respect de la diversité qui reconnaît la dignité et l'égalité de tous les francophones.

C'est le temps de passer aux actes. C'est le temps d'agir!

REMERCIEMENTS

Le Comité désire remercier les organismes et intervenants en région qui ont bien voulu distribuer dans leurs réseaux des invitations à participer aux consultations. Ces efforts ont permis aux membres du Comité de recueillir et d'entendre, en peu de temps, les opinions des citoyens qui sont actifs dans les communautés.

Le personnel des Affaires acadiennes mérite également des remerciements pour s'être occupé des détails logistiques des rencontres de consultation ainsi que pour le transfert des connaissances des rouages de l'appareil gouvernemental et de l'évolution historique des Affaires acadiennes.

Le Comité souhaite aussi remercier le Conseil de développement économique de la Nouvelle-Écosse, qui a bien voulu permettre au Comité l'usage de la salle de rencontre et des outils de communication. Également, nous désirons remercier le Conseil scolaire acadien provincial pour l'utilisation du système de vidéoconférence afin de faciliter des rencontres du Comité.

Le Comité souhaite remercier Marie-Claude Rioux qui a présenté verbalement les positions de la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse sur les changements proposés à la *Loi sur les services en français* et les analyses politiques sur la prestation des services en français.

Le Comité remercie et apprécie la participation active des citoyens de la communauté acadienne et francophone aux consultations. Ils ont partagé leurs expériences et offert des solutions possibles afin que le gouvernement provincial puisse mettre en place des procédures lorsqu'ils demandent des services en français du gouvernement.

Enfin, le Comité tient à remercier le ministre des Affaires acadiennes pour avoir amorcé ce processus d'examen des Affaires acadiennes au sein du gouvernement.

MANDAT DU COMITÉ

En janvier 2016, le ministre des Affaires acadiennes, l'honorable Michel P. Samson, a annoncé la création d'un comité chargé de formuler des recommandations visant à renforcer le rôle des Affaires acadiennes au sein du gouvernement. Selon le ministre, « le gouvernement veut faire en sorte qu'il soit bien placé pour aider la communauté acadienne et francophone à poursuivre son essor et son rayonnement, à la fois dans les régions rurales et urbaines ».

Le Comité avait comme mandat d'examiner le rôle des Affaires acadiennes en ce qui a trait à la mise en œuvre de la *Loi sur les services en français*, en mettant l'accent sur les services à la clientèle et le développement communautaire. Il devait présenter son rapport au ministre avant la fin mars 2016.

Le ministre a sélectionné huit personnes qui participent activement à leur communauté et qui sont des clients des services en français, pour former le Comité. Les membres du Comité sont :

- Yvon Samson, président, Petit-de-Grat, comté de Richmond
- Paul Gaudet, vice-président, Clare, comté de Digby
- Juliana Barnard, Truro
- Marie-Germaine Chartrand, Argyle, comté de Yarmouth
- Clermont Charland, Sydney, Municipalité régionale du Cap-Breton
- Daniel Cyr, Halifax
- Rémi Deveau, Pomquet, comté d'Antigonish
- Alfred Poirier, Chéticamp, comté d'Inverness

LA COMMUNAUTÉ ACADIENNE ET FRANCOPHONE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

La communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse est riche d'une langue et d'une culture qui, tout en étant profondément enracinées dans l'histoire et le vécu de nombreuses générations, témoignent d'une grande effervescence et d'une diversité croissante. Résiliente, innovatrice et dynamique, cette communauté représente à la fois le patrimoine traditionnel et la force actuelle de la province.

En même temps, tout comme plusieurs autres communautés de la province, la communauté acadienne et francophone fait face au phénomène du vieillissement de la population, à un faible taux de natalité, à l'exode des jeunes, à une pénurie de main-d'œuvre en régions rurales, à des défis relatifs au développement économique et à d'autres défis liés à son état de minorité linguistique dans une province majoritairement anglophone.

Depuis plusieurs décennies, le nombre et le pourcentage des personnes ayant indiqué le français comme langue maternelle apprise et encore comprise et une langue parlée à la maison continuent de diminuer, passant de 39 335 personnes, soit 10,2 % de la population, en 1971 à 31 500 personnes, soit un peu plus de 3 %, en 2011.

Par contre, il y a des statistiques intéressantes et positives. La population qui est en mesure de parler français ne cesse d'augmenter en Nouvelle-Écosse et représente 95 000 personnes, soit 10,03 % de la population de la province. Le Conseil scolaire acadien provincial célèbre cette année son 20^e anniversaire et continue de grandir avec une augmentation considérable du nombre d'élèves (1 000 élèves de plus qu'en 1996) qui fréquentent ses établissements scolaires de langue française. Également, l'Université Sainte-Anne, la seule université de langue française en Nouvelle-Écosse, célèbre son 125^e anniversaire et continue d'être une institution postsecondaire de qualité. Elle offre des occasions d'acquérir des compétences linguistiques en français à la population linguistique majoritaire par des programmes d'immersion en français. Par ailleurs, l'intérêt des anglophones pour l'enseignement en immersion française dans les conseils scolaires anglophones permet à cette communauté d'acquérir une capacité de parler et d'écrire en français et de se familiariser avec la culture acadienne et française.

Le rapport Ivany oriente le gouvernement provincial vers trois préoccupations et mesures prioritaires. Il s'agit des mesures pour maintenir notre population, devenir une province plus novatrice en misant sur les industries des océans, et finalement, concentrer les efforts sur le développement économique de l'ensemble de la province. (PIE)

La contribution de la communauté acadienne et francophone à l'essor économique de la Nouvelle-Écosse est digne de mention. Depuis plusieurs décennies, l'entreprise A.F. Thériault et Fils Inc. innove dans la fabrication de bateaux drones pour le secteur militaire et des bateaux de pêche. Les entreprises de transformation de produits de la mer telles que *Les Algues acadiennes*, une entreprise novatrice dans la transformation des algues à des fins médicales et des produits destinés à l'alimentation humaine. Pareillement, les entreprises de transformation de produits de mer dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse, notamment *Les produits de mer Comeau* et les entreprises situés sur l'Isle Madame, en Argyle et à Chéticamp, transforment les produits de la mer aux fins d'exportation non seulement aux États-Unis, mais aussi en Europe et en Asie notamment, en Chine, en Corée du Sud et au Japon.

Rapport du Comité chargé de renforcer le rôle des Affaires acadiennes

La Province de la Nouvelle-Écosse est mandatée par le gouvernement fédéral d'accueillir un certain pourcentage d'immigrants francophones, cependant, elle n'a jamais atteint le pourcentage assigné. Il faudra doubler les efforts pour attirer les immigrants francophones dans cette province, en plus de mettre en place des structures d'accueil dans les communautés acadiennes et francophones.

Selon la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, la francophonie se définit comme, « tous ceux et toutes celles qui choisissent de vivre et de communiquer en français, peu importe leur langue maternelle ou leur lieu d'origine ». Si la communauté acadienne et francophone souhaite maintenir sa pérennité en sol néo-écossais, elle doit se tourner vers la migration et l'immigration francophone. Cela exige l'acceptation de la diversité ethnique de ses membres, des structures inclusives, des moyens à privilégier pour trouver une solution au problème démographique et des besoins en matière de main-d'œuvre.

La fierté identitaire propre à chaque individu, en particulier chez les jeunes, est au cœur de toute lutte contre l'assimilation. De grands efforts sont nécessaires pour renforcer la vitalité de la communauté acadienne et francophone. Par conséquent, il faut que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse facilite l'amélioration et le renforcement de toutes les infrastructures essentielles à la fierté identitaire, en particulier la vie communautaire, l'éducation et la culture.

LOI SUR LES SERVICES EN FRANÇAIS DE 2004

En 1985, le gouvernement provincial de la Nouvelle-Écosse a nommé son premier conseiller aux Affaires acadiennes. Dans la foulée des initiatives visant à renforcer la *Loi sur les langues officielles* du Canada de 1988 et les négociations fédérales-provinciales pour la promotion des langues officielles en Nouvelle-Écosse, le premier ministre du gouvernement provincial a créé le poste de ministre responsable des Affaires acadiennes et le Collège de l'Acadie. Le poste de conseiller aux Affaires acadiennes a été rattaché au ministre responsable des Affaires acadiennes. Par conséquent, les responsabilités des Affaires acadiennes demeurent avec le ministre selon les mandats assignés par le premier ministre jusqu'en 2004.

En 2004, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, voulant officialiser le rôle et les fonctions du ministre responsable des Affaires acadiennes, a proclamé la *Loi concernant l'Office des affaires acadiennes et la prestation par la fonction de services en français* (la *Loi*). Cette loi accordait un statut officiel à l'Office des affaires acadiennes en apportant un ajout à la loi sur la fonction publique (*Public Service Act*).

La *Loi* de 2004 avait pour objet :

- (a) de favoriser la préservation et l'essor de la collectivité acadienne et francophone;
- (b) de pourvoir à la prestation, par les institutions publiques désignées, de services en français destinés à la collectivité acadienne et francophone.

Celle-ci précisa les responsabilités du ministre des Affaires acadiennes et le mandat de l'Office des affaires acadiennes. De plus, la *Loi* créait le Comité de coordination des services en français, composé de coordonnateurs des services en français de chaque ministère et office du gouvernement et de l'employé principal des Affaires acadiennes, qui assure la présidence du comité.

Dans la structure gouvernementale, l'Office des affaires acadiennes se situait relevait du Conseil exécutif. La directrice générale (CEO en anglais) avant le statut de « Deputy Head » et relevait directement au ministre des Affaires acadiennes.

Modifications à la *Loi sur les services en français*

En janvier 2011, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse annonçait la création d'un nouveau ministère des Communautés, de la Culture et du Patrimoine. Les offices des Affaires acadiennes, des Affaires gaéliques et des Affaires afro-néo-écossaises ont été ajoutés comme divisions au sein de ce ministère.

Rapport du Comité chargé de renforcer le rôle des Affaires acadiennes

Le 13 mai 2011, le gouvernement a adopté la loi omnibus n° 52 – *Government Administration Amendment Act (2011)* – qui imposait plusieurs changements à d'autres lois provinciales notamment, la *Loi sur les services en français* et la *Public Service Act*. Par ces changements législatifs, l'Office des affaires acadiennes devient donc « les Affaires acadiennes », une division relevant du ministre des Communautés, de la Culture et du Patrimoine en toute matière ayant rapport avec la supervision, la direction et le contrôle de la *Loi sur les services en français*. Chose intéressante, le ministre doit consulter le ministre des Affaires acadiennes avant de conseiller le gouvernement sur les Affaires acadiennes.

C'est en 2015 que la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse a découvert les changements apportés par le projet de loi omnibus de 2011. Les modifications à la *Loi sur les services en français* de 2011, faites à l'insu de la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse, ont eu comme conséquence de sérieusement diminuer le statut des Affaires acadiennes dans l'appareil gouvernemental. La *Loi*, dans sa forme actuelle, et le règlement connexe comportent d'importantes lacunes, particulièrement au niveau des obligations se rapportant à la langue et à l'offre de services.

LES AFFAIRES ACADIENNES

Mandat des Affaires acadiennes

Les Affaires acadiennes de la Nouvelle-Écosse visent à donner une plus grande visibilité à la communauté acadienne de cette province et à promouvoir la culture et le patrimoine acadiens comme une composante essentielle de la richesse et de la diversité culturelle de la Nouvelle-Écosse. Les domaines d'activités des Affaires acadiennes sont les suivants :

- La sensibilisation à tous les ordres du gouvernement et auprès de la population, notamment au sujet du patrimoine et de la culture acadiens comme faisant partie intégrante de la communauté néo-écossaise
- La promotion du partenariat et de l'échange entre les communautés francophones et anglophones de la Nouvelle-Écosse
- L'aide et l'appui aux activités de promotion de la langue et de la culture française dans la province
- La mise en valeur des besoins de la population acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse auprès des instances gouvernementales appropriées
- L'analyse des besoins des Acadiens de la Nouvelle-Écosse au moment de l'élaboration des politiques et des programmes

Selon les objectifs du ministère des Communautés, de la Culture et du Patrimoine, les Affaires acadiennes :

- a) veillent à ce que le gouvernement demeure conscient des besoins de la collectivité acadienne et francophone;
- b) fournissent aux ministères, offices et organismes gouvernementaux, tout comme aux sociétés d'État, des conseils et des mesures de soutien favorisant l'élaboration, l'adoption ou la prestation de programmes, de politiques et de services adaptés aux besoins de la collectivité acadienne et francophone;
- c) fournissent des mesures de soutien aux autres ministères en matière de services en français au sein du gouvernement;
- d) nouent des partenariats avec les organismes acadiens et francophones aux paliers provincial, national et international;
- e) veillent à ce que les besoins de la collectivité acadienne et francophone soient pris en compte dans l'élaboration des programmes, des politiques et des services;
- f) reconnaissent l'apport de la collectivité acadienne et francophone.

Suite...

Présentement, les Affaires acadiennes sont formées d'un personnel de cinq personnes; il s'agit d'une diminution de six personnes comparativement à 2004. Les Affaires acadiennes reçoivent du soutien en communications du personnel de Communications Nouvelle-Écosse, et des services juridiques du personnel du ministère de la Justice. Une avocate est assignée aux dossiers des Affaires acadiennes.

Pour résumer, les Affaires acadiennes administrent et coordonnent divers services et programmes, conseillent le gouvernement sur la mise en œuvre de la *Loi sur les services en français*, appuient la communauté acadienne et francophone dans divers projets et jouent le rôle d'agent de liaison entre les instances gouvernementales et les organismes communautaires.

Constats : la Loi sur les services en français

Bien que l'inclusion des Affaires acadiennes comme division au sein du ministère des Communautés, de la Culture et du Patrimoine ait été effectuée « pour des raisons administratives », les effets de cette décision sur le rôle et les activités des Affaires acadiennes sont lourds de conséquences :

1. Le ministre des Communautés, de la Culture et du Patrimoine est responsable du budget des Affaires acadiennes. Il signe les documents d'approbation ministérielle pour des dépenses de plus de 5 000 \$ ou pour la création d'un nouveau programme.
2. La directrice générale des Affaires acadiennes n'est plus un « *CEO* » ou un « *Deputy Head* » mais un « *Executive Director* » qui relève de la sous-ministre des Communautés, de la Culture et du Patrimoine. En français, le titre de directrice générale est resté malgré les changements de 2011.
3. Les Affaires acadiennes doivent maintenant partager leur personnel de communications avec les services des communications de la province.
4. L'Entente Canada – Nouvelle-Écosse relative aux services en français pour 2013-2018 a été signée à la fois par le ministre des Communautés, de la Culture et du Patrimoine et le ministre des Affaires acadiennes.
5. Au détriment de la communauté acadienne et francophone, les ministères et agences ont tendance à vouloir tenir des séances d'information sur leurs intentions d'imposer des changements aux programmes à l'échelle de la province sans pour autant entamer un véritable dialogue avec la communauté sur ses besoins.
6. Ni la *Loi*, ni le *Règlement* ne traite des conséquences si un ministère ou une société d'État ne respecte pas les obligations, et ni l'un ni l'autre ne prévoit un mécanisme officiel pour déposer une plainte si un citoyen de la Nouvelle-Écosse ne reçoit pas les services demandés des ministères désignés.

Suite...

Par ailleurs, il est digne de mention que le *Règlement sur les services en français* a été adopté en anglais seulement, et cela doit être corrigé avec des changements à la *Loi*.

Le Comité est d'avis que l'emplacement des Affaires acadiennes comme division au sein du ministère des Communautés, de la Culture et du Patrimoine a gravement nuit au statut et au rôle des Affaires acadiennes. Par conséquent, il y a eu une diminution des activités des ministères visant à respecter les obligations de la *Loi sur les services en français* du gouvernement provincial.

Par ailleurs, nous croyons que le gouvernement provincial pourrait considérer les initiatives suivantes :

- a) Bien que l'anglais reste la seule langue officielle admise à l'Assemblée législative provinciale, que ce soit dans les débats, la rédaction ou la promulgation des lois, un député qui parle français, s'il y tient absolument, peut s'exprimer en français, mais ne sera pas ou peu compris par l'ensemble des députés. Il serait opportun que le gouvernement considère la mise en place d'un système de traduction simultanée pendant une demi-journée ou une pleine journée pour permettre aux députés ayant la capacité de parler français de le faire. Cette initiative pourrait être également financée par le gouvernement fédéral. Il semble que l'Assemblée législative ait l'équipement sonore en ce moment. En plus de signaler aux jeunes que la langue française a une utilité dans notre Assemblée législative provinciale, cette initiative peut confirmer à la population néo-écossaise que les langues officielles du Canada ont une importance profonde dans les valeurs néo-écossaises et que les deux communautés linguistiques en Nouvelle-Écosse sont importantes.
- b) Dans le domaine judiciaire, il n'est pas possible d'obtenir de procès en français dans un tribunal civil. Cependant, la partie XIV.1 du *Code criminel* canadien est en vigueur en Nouvelle-Écosse depuis 1988, de telle sorte qu'un procès en matière criminelle peut maintenant avoir lieu en français. On compte quelques juges bilingues dans la province ainsi que quelques employés connaissant le français et l'anglais. Il serait opportun que le gouvernement provincial étudie la possibilité de tenir des procès en français dans un tribunal civil. De plus, le gouvernement pourrait étudier la possibilité de permettre des testaments en français et l'homologation des testaments en français, entre autres.

RECOMMANDATIONS

La *Loi sur les services en français* et les mécanismes administratifs ont été modifiés en 2011 et comportent plusieurs lacunes dans la portée et l'application de la *Loi*.

Dans certaines autres provinces notamment, l'Île-du-Prince-Édouard et le Manitoba, les responsabilités des Affaires francophones relèvent du Conseil exécutif, et les premiers ministres de ces provinces sont responsables de ces entités puisqu'ils parlent français. En Nouvelle-Écosse, depuis 1988, le gouvernement a traditionnellement nommé un ministre des Affaires acadiennes bilingue pour assumer ces responsabilités.

Nous sommes d'avis que les Affaires acadiennes doivent porter le nom de Secrétariat des affaires acadiennes pour distinguer son rôle et ses responsabilités en tant qu'agence centrale au sein du gouvernement. Nous sommes également d'avis qu'un sous-ministre attitré doit être nommé pour diriger les initiatives et activités du Secrétariat et être en mesure d'inciter et d'influencer les autres sous-ministres du gouvernement quant aux obligations de contribuer à l'essor de la communauté acadienne et francophone et à la prestation des services en français.

Par conséquent,

RECOMMANDATION 1 : Nous recommandons que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse réaffirme l'importance de la *Loi sur les services en français* et qu'il apporte des changements au cadre législatif de la *Loi*. Ces changements doivent inclure :

- a) la nomination d'un ministre des Affaires acadiennes avec une lettre de mandat du premier ministre rattachée aux Affaires acadiennes;
- b) le repositionnement des Affaires acadiennes au Conseil exécutif;
- c) la nomination d'un sous-ministre attitré, préférablement bilingue, aux Affaires acadiennes;
- d) la nomination ainsi que l'ajout dans la *Loi* d'un mécanisme limitant une modification de la loi ou un désengagement gouvernemental sans consultation officielle de la communauté acadienne et francophone.

La Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse a effectué un travail important de révision de la loi. Par conséquent,

RECOMMANDATION 2 : Nous recommandons que le gouvernement étudie les modifications proposées au cadre législatif par la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse.

RECOMMANDATION 3 : Nous recommandons que les ressources humaines et financières établies avant 2011, y compris celles qui sont incluses dans l'entente entre le gouvernement du Canada (Patrimoine canadien) et le gouvernement provincial soient transférées au nouveau Secrétariat des affaires acadiennes.

Rapport du Comité chargé de renforcer le rôle des Affaires acadiennes

Lors de la mise en place de la *Loi sur les services en français* en 2004, un comité de sous-ministres a été formé pour assurer un leadership dans la mise en œuvre de la *Loi sur les services en français*. Il était responsable d'aider les Affaires acadiennes à établir une orientation stratégique à l'échelle du gouvernement et d'aider ce dernier à respecter ses obligations en ce qui a trait à l'avancement des services en français. Le comité comprenait le sous-ministre de la Commission de la fonction publique, du Bureau du premier ministre, des Affaires intergouvernementales, des Communautés, de la Culture et du Patrimoine, ainsi que la direction des Affaires acadiennes.

Par conséquent,

RECOMMANDATION 4 : Nous recommandons au gouvernement provincial de mettre sur pied un comité de sous-ministres pour permettre au nouveau Secrétariat des affaires acadiennes de développer une nouvelle orientation stratégique à l'échelle du gouvernement et d'aider ce dernier à respecter ses obligations en matière de services en français.

La communauté acadienne et francophone avait un mécanisme de consultation pour conseiller le ministre sur les questions touchant la communauté acadienne et francophone, le cheminement des services en français et la promotion de la vie communautaire en français. Ce comité a été aboli par le ministre des Affaires acadiennes en 2011, sans explication.

RECOMMANDATION 5 : Nous recommandons au ministre des Affaires acadiennes de mettre sur pied le comité consultatif des Affaires acadiennes pour évaluer annuellement le rôle, les mécanismes et la révision des activités de la *Loi sur les services en français*.

COMITÉ DE COORDINATION DES SERVICES EN FRANÇAIS

Le Comité de coordination des services en français a été créé par la *Loi sur les services en français*. Le rôle de ce comité est d'appuyer et de conseiller le ministre des Affaires acadiennes en ce qui a trait à la mise en œuvre de la *Loi sur les services en français*. Présidé par la direction générale des Affaires acadiennes, le comité est composé de 21 coordonnateurs de services en français de chaque ministère et office ou de représentants nommés par les sous-ministres des ministères ou par les directions générales des offices. Ce comité offre des conseils dans la mise en œuvre de la *Loi*. Les institutions publiques désignées sont tenues d'aviser la direction générale des Affaires acadiennes par écrit de toute modification à leur représentation au sein du comité. Une liste des membres du comité est publiée sur le site Web des Affaires acadiennes et est mise à jour régulièrement. Ce comité travaille avec les Affaires acadiennes pour élaborer des plans stratégiques et des lignes directrices à l'appui de la prestation des services en français.

Les coordonnateurs aident leurs ministères ou offices dans la préparation de leur plan annuel de services en français, la coordination de leurs traductions et la sensibilisation à leurs obligations prévues par la *Loi*.

Certains membres du comité sont membres du personnel de soutien administratif et n'ont pas un rôle d'influence ou de prise de décisions dans leurs ministères. Par ailleurs, les coordonnateurs ne sont pas tous bilingues.

Par conséquent,

RECOMMANDATION 6 : Nous recommandons que les sous-ministres invitent à siéger au Comité de coordination des services en français des membres qui répondent aux critères suivants :

- 1 ont la capacité de parler français;**
- 2 font rapport au sous-ministre de toute question relative aux services en français;**
- 3 sont à un niveau hiérarchique nécessaire pour prendre des décisions au nom du ministère.**

RÈGLEMENT SUR LES SERVICES EN FRANÇAIS

Le 31 décembre 2006, le Conseil exécutif a approuvé le *Règlement sur les services en français* (le *Règlement*). Le *Règlement* clarifia les responsabilités des ministères, des offices et des organismes en ce qui a trait à la *Loi* et à l'engagement du gouvernement provincial d'offrir des services en français. L'annexe A du *Règlement* offrait une liste des institutions publiques désignées auxquelles s'applique la *Loi sur les services en français*, y compris tous les ministères, la plupart des offices et des organismes tels que les régies régionales de la santé et le IWK Health Centre. Le *Règlement* précisa aussi l'obligation des institutions publiques désignées de préparer des plans annuels de services en français ainsi que le contenu de ces plans. Dans les plans annuels de services en français, les services prioritaires les suivants :

- Services pour lesquels il y a une demande de la communauté acadienne et francophone
- Services qui, s'ils ne sont pas offerts en français, risquent de compromettre la santé et sécurité du public
- Lorsqu'il y a une communication écrite reçue par le gouvernement en français (le gouvernement doit répondre en français)
- Dans le cas des renseignements publiés simultanément en français et en anglais, le logo bilingue de la province peut être utilisé
- Lorsqu'il y a un besoin des ministères et des autres institutions d'informer la communauté au sujet des services en français

Le *Règlement* approuvé en 2006 n'a été rédigé qu'en anglais et n'est pas à jour puisqu'il y a eu des changements dans les noms de ministères et la création de sociétés d'État depuis 2006.

Par conséquent,

RECOMMANDATION 7 : Nous recommandons que le *Règlement sur les services en français* exige que les documents soient traduits dans les deux langues simultanément avant d'être distribués au public, que le *Règlement* soit disponible en français et en anglais et que l'annexe A du *Règlement* soit mise à jour et simplifiée.

RAPPORTS ANNUELS

Depuis 2007, le rapport annuel sur les services en français est préparé et publié par les Affaires acadiennes au nom du ministre des Affaires acadiennes. Selon le *Règlement*, au moins une séance de consultation publique sur les services en français doit avoir lieu dans la province.

Chaque institution publique désignée par la *Loi sur les services en français* est tenue de publier annuellement, en anglais et en français, un plan de services en français. Les plans de services en français doivent spécifier :

- (a) les instructions qui ont été données au personnel de l'institution publique désignée quant à la façon de répondre aux demandes orales et écrites du public de communiquer en français;
- (b) les services offerts en français par l'institution publique désignée;
- (c) les mesures que prendra l'institution publique désignée pour maintenir ou améliorer ses services en français au cours du prochain exercice;
- (d) les buts et objectifs spécifiques que l'institution publique désignée s'est fixés pour améliorer ses services en français, si elle entend les améliorer au cours du prochain exercice, et les mesures particulières qu'elle prendra pour réaliser ces buts et objectifs;
- (e) la façon dont le plan favorisera la préservation et l'essor de la collectivité acadienne et francophone.

Les plans de services en français doivent aussi expliquer la façon dont l'institution publique désignée tiendra compte des priorités formulées par la collectivité acadienne et francophone à l'occasion des consultations requises par l'article 15 du *Règlement* ou de communications entre la collectivité acadienne et francophone et l'institution publique désignée.

Le Comité chargé de renforcer le rôle des Affaires acadiennes a constaté que les institutions publiques désignées n'ont pas toutes publié leur plan à chaque année. De plus, certaines institutions répètent les mêmes éléments annuellement. D'autres publient leur plan annuel tardivement (parfois même entre janvier et mars de l'année en cours).

Par conséquent,

RECOMMANDATION 8 : Nous recommandons que le Conseil exécutif rappelle aux institutions désignées leurs obligations en ce qui a trait aux rapports annuels sur les services en français, et s'assure que les institutions respectent les échéances et les éléments de contenu exigés par le *Règlement*.

TRAITEMENT DES PLAINTES

Le *Règlement* est muet en ce qui concerne le traitement des plaintes du public lorsqu'une personne n'obtient pas des services en français. À l'Île-du-Prince-Édouard, la loi précise qu'une personne sera chargée du traitement des plaintes, et cette personne relève du ministre responsable des Affaires acadiennes et francophones. Dans les provinces comme le Nouveau-Brunswick et l'Ontario, des mécanismes officiels et indépendants ont été mis en place tel qu'un commissaire aux langues officielles ou un commissaire aux services francophones.

Actuellement, les Affaires acadiennes traitent les plaintes au sujet de services en français, souvent avec l'aide des coordonnateurs du ministère en question. Certains constatent qu'il n'incombe pas aux Affaires acadiennes d'être juge lorsqu'il s'agit de l'application de la *Loi sur les services en français*.

Le Bureau de l'ombudsman de la Nouvelle-Écosse a la responsabilité de traiter les plaintes du public au sujet des services du gouvernement. Il n'est pas précisé que l'ombudsman de la Nouvelle-Écosse est en mesure de traiter les plaintes en ce qui concerne la *Loi sur les services en français*, ni qu'il a les ressources humaines et financières pour le faire en français.

Par conséquent,

RECOMMANDATION 9 : Que le gouvernement provincial mette en place un mécanisme indépendant des Affaires acadiennes pour traiter les plaintes des citoyens qui disent ne pas avoir reçu de services en français ou avoir été traités injustement lorsqu'ils ont demandé des services en français.

SÉANCES DE DIALOGUE

Du 16 février au 3 mars 2016, le Comité chargé de formuler des recommandations visant à renforcer le rôle des Affaires acadiennes en sein du gouvernement a tenu 10 séances publiques (Chéticamp, Petit-de-Grat, Pomquet, Sydney, Cookville, Pointe-de-l'Église, Greenwood, Dartmouth, Truro et Tusket). Quatre-vingt-six (86) personnes y ont participé. Le Comité a choisi ces dix (10) régions selon la vitalité communautaire des Acadiens et francophones par la présence d'une école acadienne. De plus, un sondage en ligne « **À vous la parole!** » a été lancé le vendredi 12 février 2016 et a été en ligne jusqu'à minuit, le 3 mars. La promotion du sondage s'est faite avec l'appui des organismes régionaux membres de la FANE et par l'utilisation des médias sociaux, notamment Twitter et Facebook. Il est important de mentionner qu'il n'a pas fait l'objet d'une distribution générale comme le sondage en 2010, faute de temps et de moyens. Notons que 90 personnes ont répondu au sondage en ligne.

La consultation avait pour but de créer des occasions de tenir un véritable dialogue avec les membres de la communauté sur :

1. les expériences (positives ou négatives) en matière d'accès aux services en français du gouvernement provincial;
2. les améliorations gouvernementales à faire aux services en français en Nouvelle-Écosse;
3. l'appui du gouvernement provincial au développement de la vie communautaire en français.

Nul ne doute qu'il y a eu du progrès dans la prestation des services en français. Beaucoup d'heures de travail ont été investies par les fonctionnaires dans divers ministères et agences depuis l'établissement du ministre responsable des Affaires acadiennes en 1988 et depuis la promulgation de la première *Loi sur les services en français* en 2004. L'établissement du service de traduction a permis la traduction en français de centaines de documents et de millions de mots. Les programmes de financement du gouvernement provincial ont contribué à l'essor de la vie communautaire en français. Plusieurs fonctionnaires ont suivi la formation linguistique offerte par l'Université Sainte-Anne et le centre communautaire Étoile de l'Acadie. Les épinglettes et le visuel *Bonjour!* ainsi que les Prix d'excellence *Bonjour!* sont maintenant des outils utilisés par les ministères. Il y a des postes de coordonnateurs à temps plein aux ministères des Services communautaires, de l'Éducation, de la Santé, de la Promotion et de la Protection de la santé et de Services Nouvelle-Écosse et Relations avec les municipalités. Les sites Web des ministères désignés offrent de plus en plus de contenu en français. Les communiqués sont plus souvent traduits en français et les offres d'emploi pour l'embauche du personnel dans divers ministères sont plus fréquemment modifiées pour inclure la connaissance et l'usage du français comme un atout.

Quatre-vingt-dix (90) personnes ont répondu au sondage **À VOUS LA PAROLE!** Parmi les répondants, 83,3 % ont indiqué qu'ils utilisent ou demandent des services en français alors que 16,7 % n'ont pas utilisé ou demandé des services en français. Les moyens utilisés pour accéder

Rapport du Comité chargé de renforcer le rôle des Affaires acadiennes

aux services en français sont variés et multiples, soit en personne, par Internet ou courriel, dans les centres Accès Nouvelle-Écosse, par téléphone et par écrit.

Sondage en ligne

En ce qui a trait au niveau de satisfaction relativement à la façon dont ce service a été offert en français, quatorze pour cent (14,3 %) étaient entièrement satisfaits alors que la majorité, soit cinquante-quatre pour cent (54,5 %) étaient plutôt satisfaits et ont émis des commentaires similaires aux répondants plutôt insatisfaits (24,7 %) ou entièrement insatisfaits (6,5 %).

Des commentaires ont été fournis par soixante-sept (67) répondants alors que vingt-trois (23) ont choisi de ne pas élaborer davantage sur les services en français du sondage. Il y avait plus de commentaires négatifs que positifs sur le niveau de satisfaction relativement aux services offerts en français. Du côté positif, les répondants mentionnent que d'habitude, les services en français sont bien cependant, les préposés supposent toujours que la personne préfère l'anglais (manque d'offre active des services en français), ce qui crée des situations maladroites. Certains répondants observent que les services en français se sont grandement améliorés et d'autres sont satisfaits des services et documents en français obtenus, mais c'est la minorité des répondants. Les répondants qui forment la majorité des personnes indiquent des lacunes, des périodes d'attentes prolongées, des situations cocasses et humiliantes et des sites Web qui ont peu de renseignements en français alors que la version anglaise du site Web offre beaucoup plus d'information.

Il demeure que l'offre active des services en français doit devenir la norme. De plus, dans certaines régions, comme le sud-ouest de la province et les autres régions où la demande est importante, des dispositions doivent être mises en place pour faire en sorte que les services en français soient disponibles en tout temps.

Quatre-vingt-sept (87) personnes sur quatre-vingt-dix (90) ont répondu à l'énoncé qu'ils ont remarqué une amélioration dans la capacité du gouvernement provincial d'offrir des services en français. Quarante et un pour cent (41,4 %) sont plutôt d'accord ou entièrement d'accord pour sept pour cent (6,9 %) de répondants, alors que vingt-huit pour cent (28,7 %) sont plutôt en désaccord ou entièrement en désaccord (5,7 %) avec cet énoncé. Dix-sept pour cent (17,2 %) ne savent pas.

Quarante-neuf pour cent (49,4 %), soit près de la moitié des répondants, se disent plutôt ou entièrement d'accord avec l'énoncé que des améliorations ont été remarquées dans les communications en français avec le public du gouvernement provincial. Trente-neuf pour cent (39 %) se disent plutôt ou entièrement en désaccord avec l'énoncé. Onze pour cent (11,5 %) ne savent pas.

Les répondants remarquent que les documents du gouvernement provincial se sont améliorés (63,2 %) alors que vingt-quatre pour cent (24,1 %) sont plutôt en désaccord. Douze pour cent (12,6 %) ne savent pas.

En ce qui a trait aux sites Web du gouvernement provincial, soixante-douze pour cent (72,4 %) des répondants affirment que le contenu des sites Web c'est amélioré. Les répondants qui sont en désaccord représentent dix-neuf pour cent (19,5 %) et huit pour cent (8 %) ne savent pas.

Nous avons demandé aux répondants d'évaluer les possibilités de participer en français aux consultations organisées par le gouvernement provincial. Quarante-deux pour cent (42,5 %) des répondants affirment qu'ils ont observé une augmentation des possibilités de participer en français

Rapport du Comité chargé de renforcer le rôle des Affaires acadiennes

aux consultations. Les répondants qui sont en désaccord représentent vingt-huit pour cent (28,7 %) et Vingt-cinq (25) répondants ne savent pas, soit 28,7 %.

Quatre-vingt-huit pour cent (88,5 %) sont d'avis que le programme *Bonjour!* permet d'identifier les employés qui offrent des services en français alors que onze pour cent (11,5 %) ne croient pas que ce programme identifie les employés.

À la question générale visant à savoir si les services offerts par le gouvernement provincial se sont améliorés au cours des dernières années, cinquante-cinq pour cent (55,1 %) des répondants sont plutôt ou entièrement d'avis que les services en français offerts par le gouvernement provincial se sont améliorés alors que vingt-huit pour cent (28,7 %) sont plutôt d'avis qu'ils ne se sont pas améliorés. Seize pour cent (16,1 %) ne savent pas. Par ailleurs, les commentaires des répondants se retrouvent en annexe 3 (page 54) de ce document.

RÉSULTATS

L'expérience visant à demander des services en français doit être positive et plaisante. Les agents de première ligne sont donc appelés à être courtois et axés sur le service à la clientèle.

Selon les participants, les trois sujets d'importance capitale pour la communauté sont :

- Le besoin de postes *désignés bilingues* dans la province (p. ex. Accès Nouvelle-Écosse à Yarmouth, Digby, Truro, Sydney, Antigonish et Port Hawkesbury, Secrétariat aux aînés, Santé, MTEP et autres) et la décentralisation des emplois et services gouvernementaux bilingues dans les régions
- La dévolution des pouvoirs des Affaires acadiennes et l'urgence du rétablissement du bureau des Affaires acadiennes sous la responsabilité du Conseil exécutif (avec un sous-ministre et un budget renfloué) et du ministre des Affaires acadiennes, et l'augmentation de sa notoriété
- L'absence d'un recours sur la *Loi sur les services en français* et le besoin de nommer un ombudsman pour traiter les plaintes ou les différends

D'autres points soulevés par les participants de plus d'une région sont :

- L'application de la *Loi sur les services en français* aux municipalités et agences, institutions et commissions qui relèvent du gouvernement provincial, p. ex. Commission de la fonction publique, Commission des droits de la personne, services d'urgence, etc.
- Des consultations menées par les fonctionnaires des programmes provinciaux qui sont véritablement ouverts à écouter la communauté
- Une feuille de route – un plan d'action – pour établir comment le gouvernement va favoriser l'essor de la communauté
- La sensibilisation des fonctionnaires aux services en français (accueil, offre active, affichage, épinglettes, formulaires, documents, sites Web, formation linguistique, etc.)
- Les Affaires acadiennes comme courtier pour accéder aux programmes gouvernementaux de financement
- Le redressement des torts causés par l'élimination des circonscriptions provinciales traditionnelles

Rapport du Comité chargé de renforcer le rôle des Affaires acadiennes

- Des structures en place pour inclure la diversité et accueillir la mobilité, les immigrants et les nouveaux arrivés
- Des investissements dans des projets d'infrastructure pour le développement de la communauté (école à Wedgeport, centres communautaires, centre d'excellence en santé en Clare, médias francophones)
- Des bottins des services en français, des recueils d'entreprises qui offrent des services en français, un « Welcome Wagon » et des autocollants destinés aux entreprises pour encourager les gens à demander des services en français
- Des panneaux routiers en français ou bilingues dans les régions

Au moins une réunion a recommandé les suivants :

- D'importants changements au système judiciaire au niveau civil
- La création d'un comité consultatif sur les Affaires acadiennes
- Plus de publicité pour les médias francophones, p. ex radios communautaires, *Le Courrier de la Nouvelle-Écosse*, etc.
- Des articles promotionnels (drapeaux, épinglettes, autres)
- Le 15 août reconnu comme une fête provinciale

Le Comité désire souligner le fait que peu de jeunes ont participé aux consultations. Nous reconnaissons que la contribution des jeunes est primordiale et qu'il serait nécessaire de mettre sur pied des mécanismes de consultation et de participation qui sont adaptés à l'horaire et à la réalité des jeunes.

RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATION 10 : Nous recommandons que le gouvernement provincial, par le truchement du nouveau Secrétariat des affaires acadiennes, et avec la collaboration des autres ministères qui offrent des services de première ligne aux citoyens néo-écossais, mette en place les mécanismes, procédures et ressources humaines nécessaires pour que l'expérience liée à la demande de services en français soit positive et rapide.

RECOMMANDATION 11 : Nous recommandons que des consultations provinciales organisées par les ministères soient un véritable lieu de dialogue qui tient compte des enjeux sociétaux sur la façon dont le gouvernement peut mettre en œuvre les solutions proposées par la communauté acadienne et francophone dans le cadre de nouvelles politiques ou initiatives. Nous recommandons également qu'un mécanisme de consultation et de participation des jeunes soit mis sur pied par le nouveau Secrétariat des affaires acadiennes.

VIE COMMUNAUTAIRE

Un des objets de la *Loi sur les services en français* est que le gouvernement provincial favorise la préservation et l'essor de la collectivité acadienne et francophone. Cet objectif exige spécifiquement que les programmes et services de financement des divers ministères et agences du gouvernement provincial tiennent compte des besoins de la communauté acadienne et francophone et adaptent leurs programmes en conséquence. L'autre solution serait de mettre sur pied un programme de financement spécifique à la communauté acadienne et francophone, ce qui pourrait contribuer à une situation chaotique de programmes et reléguer la communauté acadienne à bénéficier d'un seul programme de financement. Les gouvernements précédents ont donc favorisé que l'ensemble des programmes de financement soient disponibles à tous les citoyens. Les Acadiens et francophones doivent obtenir le respect et l'acceptation de la population majoritaire pour ce qu'ils sont : des citoyens à part entière en mesure de s'éduquer, de vivre, de travailler et de profiter de ses loisirs en français. Les séances de dialogue ont dévoilé des défis en ce qui a trait à l'accès aux programmes de financement.

Certains membres du Comité, des particuliers et des groupes régionaux ont été témoins de glissements dans les intentions du gouvernement en ce qui concerne l'objectif de favoriser l'essor et la préservation de la collectivité acadienne et francophone depuis 2011. Notons entre autres la transformation des centres d'aide à l'emploi dirigée par le ministère du Travail et l'Éducation postsecondaire qui, sans tenir compte de ses obligations de consulter la communauté acadienne et francophone ou des obligations juridiques prévues dans l'entente fédérale-provinciale sur la main-d'œuvre, a voulu consolider la gestion des centres d'aide à l'emploi par régions géographiques sans tenir compte des obligations prévues par la *Loi sur les services en français* ni des règlements pris en vertu de la *Loi sur les langues officielles* du Canada. Heureusement, cette situation a été corrigée, cependant, les services de qualité en français sont encore inconnus en ce qui a trait au Cap-Breton.

Les médias francophones (quatre radios communautaires et *Le Courrier de la Nouvelle-Écosse*) observent que le gouvernement provincial place de moins en moins de publicités dans ces outils de communications, passant de plus de 100 000 \$ avant 2011, à 29 000 \$ en 2015.

À l'Île-du-Prince-Édouard, le gouvernement a décidé d'élaborer un plan de développement conjoint des communautés pour encadrer les initiatives gouvernementales qui correspondent aux priorités des communautés. Le Comité est d'avis que cette formule pourrait s'appliquer en Nouvelle-Écosse.

Par conséquent,

RECOMMANDATION 12 : Nous recommandons que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse établisse un comité bipartite pour élaborer un plan conjoint gouvernement-communauté qui servira à encadrer les initiatives gouvernementales qui correspondent aux priorités de la communauté acadienne et francophone.

RECOMMANDATION 13 : Nous recommandons qu'en raison de la pertinence des programmes de développement des compétences de la main-d'œuvre et les programmes d'aide à l'emploi pour la communauté acadienne offerts par le ministère du Travail et de l'Éducation postsecondaire, ce ministère procède immédiatement, en utilisant ses ressources humaines existantes, à la nomination d'une personne qui répond aux critères ci-dessus pour assurer la coordination des services en français.

CONCLUSION

Faute de temps le Comité n'a pas pu traiter la question touchant les municipalités qui ont un nombre important de citoyens acadiens et francophones, la question de l'affichage bilingue dans les bureaux du gouvernement provincial, et ainsi de suite. Nous avons espoir que la structure proposée permettra aux responsables d'approfondir ces sujets importants.

Le rapport permettra au gouvernement provincial de remettre les pendules à l'heure en ce qui a trait au positionnement et à l'importance de la communauté acadienne et francophone dans la société néo-écossaise diversifiée et de la valeur des langues officielles en Nouvelle-Écosse, au Canada et dans le monde. Nous avons espoir que le rapport servira à renforcer les services en français et à appuyer la vie communautaire de la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse.

Annexes

Annexe 1. Calendrier des séances de consultation

Séances de dialogue avec la communauté

Date	Heures	Local	Nombre de participants
16 février 2016 (mardi)	18 h 30 à 20 h 30	École NDA, Chéticamp	13 participants
17 février 2016 (mercredi)	15 h à 16 h 30	La Picasse, Petit-de-Grat	17 participants
18 février 2016 (jeudi)	15 h à 16 h 30	École acadienne de Pomquet, Pomquet	7 participants
19 février 2016 (vendredi)	18 h 30 à 20 h	Centre communautaire Étoile de l'Acadie, Sydney	6 participants
22 février 2016 (lundi)	14 h à 15 h 30	Centre communautaire de la Rive-Sud, Cookville	6 participants
23 février 2016 (mardi)	19 h à 20 h 30	Université Sainte-Anne, Édifice Louis E. Deveau, Pointe-de-l'Église	23 participants
24 février 2016 (mercredi)	18 h 30 à 20 h 00	École Rose-des-Vents, Local 1270, Greenwood	1 participant
25 février 2016 (jeudi)	18 h 30 à 20 h 00	Carrefour du Grand-Havre, Dartmouth	5 participants
26 février 2016 (vendredi)	16 h à 17 h 30	École acadienne de Truro, Truro	3 participants
3 mars 2016 (jeudi)	16 h	École du Carrefour, Dartmouth (Rencontre avec la FANE)	5 participants
3 mars 2016 (jeudi)	18 h 30 à 20 h	École secondaire de Par-en-Bas, Tusket	13 participants

Annexe 2 : Initiatives, programmes et services des Affaires acadiennes**Programme d'appui financier pour les services en français**

Les Affaires acadiennes administrent l'Entente Canada – Nouvelle-Écosse relative aux services en français et versent les fonds reçus de Patrimoine canadien aux ministères et institutions gouvernementales pour appuyer des projets visant les services en français.

Services de traduction (avec Communications Nouvelle-Écosse)

Il y a peu longtemps, les Affaires acadiennes géraient un service professionnel de traduction. Les services de traduction étaient souvent offerts aux autres ministères, agences et institutions publiques du gouvernement.

Depuis novembre 2014, les Affaires acadiennes paient toujours les salaires des traducteurs, même si le personnel relève de l'équipe de Communications Nouvelle-Écosse.

Programme *Bonjour!*

Les Affaires acadiennes gèrent le programme d'identification visuelle *Bonjour!*, un programme qui vise l'offre active des services en français. Ce programme comprend un logo, un site Web, des affiches, des outils linguistiques et des épinglettes pour identifier les employés francophones et les bureaux où des services sont offerts en français.

Prix d'excellence *Bonjour!* pour les services en français (annulé pour 2015-2016)

Les prix *Bonjour!* soulignent la contribution exemplaire d'employés du gouvernement provincial à l'élaboration et à la prestation de services et de programmes en français en Nouvelle-Écosse.

Formation linguistique en français

Les Affaires acadiennes coordonnent la formation linguistique en français afin d'aider le gouvernement à améliorer sa capacité d'offrir des services en français. Les cours de français, de niveau débutant au niveau avancé, sont généralement offerts en collaboration avec l'Université Sainte-Anne et le Conseil communautaire Étoile de l'Acadie.

Atelier *Coup d'œil sur l'Acadie*

Les Affaires acadiennes offrent l'atelier *Coup d'œil sur l'Acadie* plusieurs fois par année, en anglais et en français. Cet atelier d'une journée est une occasion pour les employés du gouvernement d'apprendre au sujet de la communauté acadienne et francophone et des services en français en Nouvelle-Écosse.

Programmes de soutien communautaire

Le **Fonds communautaire *Vive l'Acadie*** appuie les projets culturels de la communauté acadienne et francophone. Ce fonds est financé par les dons recueillis au moment de l'achat et du renouvellement de la plaque d'immatriculation.

Rapport du Comité chargé de renforcer le rôle des Affaires acadiennes

Par l'entremise de l'**Accord de coopération et d'échanges entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse**, des subventions sont disponibles pour les activités d'échange et de coopération en français entre les organismes communautaires de la Nouvelle-Écosse et du Québec.

Des fonds sont également disponibles pour appuyer les initiatives de la communauté acadienne et francophone qui contribuent à son développement.

Renseignements financiers

Pour l'année financière 2015-2016, les prévisions budgétaires des Affaires acadiennes étaient de 2,034 millions de dollars. Les subventions de programmes représentent 1,105 million de dollars du budget, les salaires et avantages sociaux représentent 0,691 million de dollars du budget et les coûts d'exploitation généraux représentent environ 0,238 million de dollars.

Une partie majeure du budget des Affaires acadiennes provient de l'Entente Canada – Nouvelle-Écosse relative aux services en français. Les Affaires acadiennes ont négocié l'entente de 2013-2018 avec Patrimoine canadien, qui versera à la Province 1 301 000 \$ par année en fonds fédéraux.

ANNEXE 3 : COMPTES RENDUS RENCONTRES DE CONSULTATIONS

**RENCONTRE DE DIALOGUE SUR LES AFFAIRES ACADIENNES
RÉGION D'ARGYLE
Le 3 mars 2016**

ÉTAIENT PRÉSENTS : (13 personnes)

Modérateur : Yvon Samson

Yvon Samson souhaite la bienvenue aux participantes et participants. Il a ensuite présenté le but de la consultation à savoir un véritable dialogue sur ce que le gouvernement peut faire pour accroître les services en français et contribuer à la vie communautaire.

ACCÈS AUX SERVICES EN FRANÇAIS

Les participants disent, qu'en général, y a eu des améliorations au cours des années par rapport aux services en français mais il y a encore beaucoup à faire pour recevoir des services gouvernementaux en français dans la région.

Plusieurs difficultés et frustrations sont exprimées concernant Accès Nouvelle-Écosse à Yarmouth. Seulement une préposée est bilingue. Elle n'est pas toujours au guichet pour offrir le service en français. Une autre employée a suivi des formations linguistiques à l'Université Sainte-Anne mais n'offre pas le service en français. Il y a quelques années qu'une demande avait été faite pour désigner des postes bilingues à ce bureau lors de nouvelles ébauches. La réponse fut que ceci n'était pas possible, même pas discutable.

On a besoin des postes désignés bilingues. La pratique en vigueur de vouloir dire que le bilinguisme est un atout au lieu d'embaucher des bilingues dès l'embauche ne fonctionne pas.

Plusieurs fonctionnaires provinciaux souffrent d'insécurité linguistique. On mentionne surtout les employés du domaine de la santé et de l'hôpital de Yarmouth en particulier. Un grand nombre de techniciens de laboratoires, commis, infirmiers, etc. ne s'affichent pas en français.

Un participant raconte que lors d'une présentation d'une demande de fonds faite auprès du ministère des Communautés, de la Culture et du Patrimoine que celle-ci fut carrément oubliée par les fonctionnaires anglophones du ministère du fait qu'elle avait été soumise en français. Il a fallu plusieurs appels par le demandeur pour rappeler les fonctionnaires de leur demande.

Un participant explique que sa demande de fonds soumis dans le cadre du programme des aînés fut presque refusée du fait que les lettres d'appui rattachées au projet n'avaient pas de signatures. Dans les faits, les lettres avaient été rédigées en français. C'était la traduction anglaise de ces lettres-ci qui n'avait pas de signatures. En raison de ceci, le groupe a presque raté sa chance d'obtenir des fonds. Pour éviter ce genre de malentendus dans le futur, le demandeur dit qu'il ne communique plus avec ce ministère en français. Vaut mieux communiquer en anglais que de risquer la chance de ne pas recevoir du financement. À noter que le formulaire de demande de fonds pour ce programme était en anglais seulement.

Les formulaires des programmes doivent être disponibles dans les deux langues.

Un participant ajoute que parfois on risque de manquer les dates d'échéance que les demandes de projets sont dues en raison du fait que le projet qui est rédigé en français est envoyé à la traduction. Dans ce cas-ci, il vaut mieux soumettre la demande en anglais. Comme ça on sait que la demande ne manquera pas la date limite où que le comité de sélection se rencontre pour décider quel projet sera financé ou non.

Rapport du Comité chargé de renforcer le rôle des Affaires acadiennes

L'affichage est un problème dans la région. On voit très peu d'affiches en français, d'enseignes Hello/Bonjour, etc. dans les bureaux gouvernementaux. Les affiches doivent être bilingues.

Un participant dit que la majorité des fonctionnaires provinciaux semble promouvoir 'une seule Nouvelle-Écosse', celle de la majorité anglophone.

ASPECTS LÉGISLATIFS

Un participant dit que c'est la plus grosse insulte à la communauté acadienne de mettre les Affaires acadiennes au sein du ministère des Communautés, de la Culture et du Patrimoine et de faire de son ministre responsable de la Loi sur les services en français. Les autres participants sont d'accord que ceci n'est pas acceptable. Les changements à la Loi de 2011 sont inacceptables.

Selon plusieurs nous avons perdu beaucoup et il faudra repositionner les Affaires Acadiennes sur la base de 2004 et bonifier les pouvoirs. On perd beaucoup d'être mis dans un ministère culturel où on a tendance de mettre les Affaires acadiennes comme un groupe culturel et non comme un des peuples fondateurs du pays et une communauté de langue officielle.

On voit d'un très mauvais œil que le Premier ministre n'a pas donné une lettre de mandat au ministre des Affaires acadiennes pour les Affaires acadiennes.

Comme la structure existe présentement, les participants disent que c'est déplorable que les francophones doivent demander la permission aux anglophones pour toute chose concernant l'essor de la communauté acadienne et francophone.

Les participants veulent :

- Que les Affaires acadiennes soient dirigées par son propre sous ministre et qu'il ait la responsabilité de gérer le budget des Affaires acadiennes.
- Qu'un poste d'Ombudsman soit créé pour gérer le processus des plaintes à l'égard de la Loi sur les services en français en province.
- Que la Loi sur les services en français s'applique à toutes les agences, institutions et commissions qui relèvent du gouvernement provincial. EX. Commission de la fonction publique, Commission des droits de la personne, les services d'urgence, etc.
- Que Accès Nouvelle-Écosse soit un ministère où l'offre de services en français est essentielle.

VIE COMMUNAUTAIRE

Les participants veulent :

- du financement pour des projets et programmes acadiennes gérés par les Affaires acadiennes. Les fonds discrétionnaires de 238 000 \$ ne sont pas suffisants.
- de la formation linguistique pour les fonctionnaires.
- de la publicité pour les médias francophones tels que les Radios communautaires, Le Courrier de la Nouvelle-Écosse.
- des articles promotionnels (drapeaux, épinglettes, autres matériels).
- plus de publicité sur les sites Web.
- une feuille de route – un plan d'action – pour établir comment le gouvernement va favoriser l'essor de la communauté.

Rapport du Comité chargé de renforcer le rôle des Affaires acadiennes

- une nouvelle école à Wedgeport.

Les participants ne veulent pas du 'consistent marketing' c'est-à-dire, que la promotion en français soit l'image exacte de la promotion faite en anglais comme dans le domaine du tourisme.

COMPTE RENDU**RENCONTRE DE DIALOGUE SUR LES AFFAIRES ACADIENNES
RÉGION DE CHÉTICAMP
LE 16 FÉVRIER 2016****ÉTAIENT PRÉSENTS : (13 personnes)**

Modérateur : Yvon Samson

Yvon Samson a souhaité la bienvenue aux participantes et participants. Il a ensuite présenté le but de la consultation à savoir un véritable dialogue sur ce que le gouvernement peut faire pour accroître les services en français et contribuer à la vie communautaire. Dans sa présentation il a brièvement touché le mandat des affaires acadiennes, les changements apportés à la loi en 2011 la structure actuelle et le rôle du comité de coordination. Il a informé les participantes et participants que le comité de 8 personnes ont été mandaté par le ministre d'effectuer des consultations. Il invite les gens de répondre au sondage en ligne.

D'abord les participantes et participants ont mentionné que les aînés ont besoin de l'aide pour remplir les formulaires et cette catégorie de la population n'est pas à l'aise avec les nouvelles technologies.

ACCÈS AU SERVICES

Certains participants mentionnent des défis d'emplois payants dans les régions rurales acadiennes en comparaison avec les régions urbaines. Ils croient que le concept de décentralisation des emplois et services gouvernementaux seraient privilégiés en étudiant la possibilité d'un sous bureau ou offrir un contrat à une association pour accompagner la population dans l'obtention des services en français comme c'est le cas des Service Canada qui est dans la région deux jours semaine

Au niveau de la santé et les foyers de soins de longue durée les décisions de placement sont prises par le bureau situé à Sydney. Il y a eu une personne acadienne de la région de Chéticamp qui fut admis au foyer situé à Neil's Harbour mais elle voulait être au Foyer Père Fiset. Lorsqu'un lit fut rendu disponible au Foyer Père Fiset ce fut un anglophone de Port Hood qui a obtenu ce placement au lieu de transférer la personne acadienne située à Neil's Harbour et envoyé la personne de Port Hood à Neil's Harbour. Il existe une politique à ce sujet mais elle n'est pas suivie. Les Acadiens ne se plaignent pas assez. Il faudra assurer le respect et renforcer les politiques dans ce secteur car les personnes âgées sont de plus en plus nombreuses en milieu rural.

Le programme Bonjour est pour Halifax.

SERVICES EN FRANÇAIS

La visibilité de la possibilité d'accéder aux services en français est importante. Dans le cas d'accès Nouvelle-Écosse dans la région de Port Hawkesbury les services en français sont peu ou pas disponibles.

Certains croient que la province pourra accroître sa visibilité dans cette région acadienne en ayant un bureau provincial d'accès dans la région avec un personnel bilingue. L'offre active des services est fondamentale pour l'utilisateur. Par conséquent, il faudra avoir un bureau satellite d'Accès Nouvelle-Écosse à Chéticamp

Rapport du Comité chargé de renforcer le rôle des Affaires acadiennes

Une personne mentionne son expérience négative avec l'approbation du nom d'une société sans but lucratif en français par le registre des sociétés. Puisqu'elle connaissait une employée aux Affaires Acadiennes cette question a été réglée dans 5 minutes après un appel aux Affaires acadiennes. Elle croit que les Affaires Acadiennes doit avoir un rôle de courtier (broker) entre les ministères et les clients pour des services car ce n'est pas tout le monde qui connaissent les rouages gouvernementaux.

Certains mentionnent que les Offices des Affaires galloques et l'Office des néo africains ont des bureaux dans les régions alors que l'Office des affaires acadiennes n'a pas ce système de bureaux régionaux.

Les participants sont préoccupés non seulement par la fermeture possible du centre d'information aux visiteurs (VIC) situé à Port Hastings mais également les préposés touristiques qui conseillent les visiteurs d'utiliser Baddeck comme lieu de départ et d'arrivée journalière. Il doit avoir une personne connaissant de la région de Chéticamp dans cet établissement.

Les participants ont été outrés lorsque les noms de rues furent changés sans consultation avec la communauté. Ils ont donné l'exemple de Belle Marche qui est devenu Chéticamp Back Road. Ils souhaitent des correctifs dans les mécanismes de consultation pour éviter que ce genre de situation ne se reproduise plus.

ASPECTS JURIDIQUES

Certaines personnes notent l'absence d'un recours pour loger des plaintes lorsqu'elles n'ont pas obtenu les services en français. Il faudra mettre en place un mécanisme de traitement de plainte juste et équitable et considérer les conséquences de redressement pour les ministères et agences qui ne respectent pas la loi.

La province a comme politique que les connaissances linguistiques, toutes compétences égales, est un atout additionnel à considérer lors de l'embauche de fonctionnaires. La solution. Selon certains il est essentiel de désigner des postes bilingues et tant que la pratique courante que le bilinguisme est un atout sera en vigueur cela ne marchera pas.

SYSTÈME JUDICIAIRE

Plusieurs obstacles sont présents dans le système judiciaire qui nécessitent des changements dans les lois et règlements. Notons :

1. Les testaments rédigés en français doivent être traduits en anglais avant d'être enregistré dans le système; Pour changer cela il faudra modifier 7 ou 8 lois dans la province
2. Lors de nomination de juges par la province il n'y a pas de question orale ou écrite requise pour évaluer les connaissances linguistiques des juges;
3. Pour obtenir un divorce en français il faut traduire les formulaires de divorce avant son acceptation;
4. Lorsque l'état prend en charge des enfants de langue française il doit que la travailleuse sociale responsable du cas parle en français pour éviter de forcer l'enfant et les parents de parler en anglais. La situation est traumatisante pour toutes les parties impliquées;
5. Lors de délit criminel l'accusé ne reçoit pas ses services en français avant le procès alors ces personnes ne comprennent pas ou peu l'accusation et ses droits;
6. Une compagnie ne peut pas s'incorporer en français en Nouvelle-Écosse

Rapport du Comité chargé de renforcer le rôle des Affaires acadiennes

Il fut mentionné également que des postes de juges, shérifs, greffiers doivent avoir la désignation bilingue. De plus tous les services judiciaires sont maintenant à Port-Hawkesbury alors qu'avant, certains services étaient disponibles dans la région notamment la cours des petites créances.

VIE COMMUNAUTAIRE

Certains participants mentionnent l'importance des services offerts par les municipalités. C'est le palier de gouvernement le plus près de la population mais n'aucun services sont offerts en français. Il y a peu de personnes de langue française qui veulent travailler à Port Hood. Il y a une opportunité de demander un bureau municipal dans la région.

Un participant relate ses expériences avec l'Office de l'immigration pour faire une demande de fournisseurs de services linguistiques en français et en anglais pour les immigrants. Au départ les fonctionnaires étaient réceptifs à la demande. Éventuellement, avec le départ du fonctionnaire et l'arrivée d'un nouveau fonctionnaire dans le dossier le projet est devenu une initiative en anglais seulement.

Plusieurs mentionnent que la radio communautaire dans la région a changé les attitudes envers le français et la communication. Elle renforce les liens dans la communauté et ils croient important de financer les assises (core funding) des radios communautaires comme pour le système scolaire. Il faudra explorer cette possibilité avec Patrimoine canadien.

Le gouvernement investit dans les groupes tels que la Société Saint Pierre, le Conseil des arts et la radio communautaire selon le mérite et c'est une bonne affaire pour le travail sur le terrain.

Une participante croit que le gouvernement doit reconnaître le 15 août et utiliser notre fête nationale comme une occasion de célébration spéciale de sensibilisation de la majorité

CONSULTATIONS

Les personnes qui participent aux consultations ne rencontrent pas les fournisseurs de services mais des personnes responsables pour la livraison des programmes,

Les participants souhaitent que le Ministre des Affaires acadiennes se déplace dans les régions acadiennes pour échanger sur les enjeux, défis et solutions envisageables pour faire face aux problèmes et entendre les besoins des communautés qui ont du mérite.

COMITÉ CONSULTATIF DES AFFAIRES ACADIENNES

Certaines personnes mentionnent que l'existence de ce comité à l'époque pouvait contribuer aux activités des Affaires acadiennes. Certains croient que des problèmes pourraient être évités avec la contribution des membres lors de

COMPTE RENDU**RENCONTRE DE DIALOGUE SUR LES AFFAIRES ACADIENNES
RÉGION DE CLARE
LE 23 FÉVRIER 2016****ÉTAIENT PRÉSENTS : (23 personnes)****Modérateur : Yvon Samson**

Yvon Samson souhaite la bienvenue aux participantes et participants. Il a ensuite présenté le but de la consultation à savoir un véritable dialogue sur ce que le gouvernement peut faire pour accroître les services en français et contribuer à la vie communautaire.

ACCÈS AUX SERVICES ET SERVICES EN FRANÇAIS

Les participants mentionnent que les formulaires du gouvernement provincial, à l'exception des Affaires Acadiennes ne sont pas tous en français. Il est de même pour des appels téléphoniques logés aux ministères et souvent ils ne sont pas en mesure de servir en français.

Les participantes et participants ont relaté les expériences d'accéder aux services en français notamment ceux d'Accès Nouvelle-Écosse. Les préposées et préposés sont souvent incapables de te servir en français et si tu demandes les services il y a un sentiment de honte car tu demandes les services malgré que l'autre personne devant vous sache que tu parles anglais. Il y a une pause et il revienne. Ce n'est pas plaisant pour les deux cotés comme expérience. Recevoir les services en français devrait être une expérience plaisante et non un fardeau.

Une participante relate son expérience avec les préposés pour obtenir un permis de conduire à Digby. Cette personne ne parle pas français. Son fils a remplie l'examen en français mais puisque le préposé ne parle pas français il n'a pas pu expliquer en français les erreurs.

Il est rare de voir des affiches en français De plus les panneaux routiers à la Pointe de l'église est en anglais seulement.

Le programme Thrive du Ministère de la santé est disponible seulement en anglais puisque la personne est une anglophone de la Vallée d'Annapolis.

Les immigrants francophones ont besoin des services en français car il ne parle que peu d'anglais.

Les participantes et participants suggèrent fortement que les personnes embauchées soient des personnes qui parlent le français dès l'embauche et que cette personne soit désignée dans un poste bilingue essentiel

Les participantes et participants notent que les affiches des bureaux gouvernementaux doivent être bilingues.

Les radios communautaires et Le Courrier sont des outils de communication et le gouvernement doit utiliser ces outils pour rejoindre la population acadienne et francophone. La publicité gouvernementale doit être placée dans ces médias.

ASPECTS JURIDIQUES

Rapport du Comité chargé de renforcer le rôle des Affaires acadiennes

Selon plusieurs nous avons perdu beaucoup et il faudra repositionner les Affaires Acadiennes sur la base de 2004 et bonifier les pouvoirs. On perd beaucoup d'être mis dans un ministère culturel ou la langue a peu d'importance.

Selon certains il est essentiel de désigner des postes bilingues et tant que la pratique courante que le bilinguisme est un atout sera en vigueur cela ne marchera pas.

VIE COMMUNAUTAIRE

Une participante mentionne qu'elle a déposé des demandes d'aide financière en français et elle est sous l'impression que ces demandes sont envoyées à la traduction et le traitement de la demande est alors ralenti. Elle reçoit la réponse dans les deux langues.

Les fonds sont disponibles pour les Affaires Gaéliques et les afro néoécossais mais il n'y a pas de fonds pour les Acadiens.

Un participant dans le secteur postsecondaire observe du recul depuis 2011 car auparavant le secteur postsecondaire était rattaché au Ministère de l'éducation ou il y a une section française. Les communiqués de presse sont publiés simultanément en français et en anglais. Le Ministère du travail ou l'éducation postsecondaire se trouve aujourd'hui n'a pas de services en français. Le participant a même été reproché par un fonctionnaire que le ministère a du déboursé 1500\$ pour traduire un document, un coût qui selon lui n'était pas nécessaire.

Les participants souhaitent que les Affaires acadiennes agissent comme courtier pour accéder aux programmes de financement gouvernementaux

Un participant impliqué dans le milieu médical relate ses défis au niveau de la dentisterie. Un dentiste prend sa retraite et a vendu sa pratique à un dentiste francophone. Malheureusement, il a de la difficulté à trouver un dentiste en mesure de parler le français, surtout pour la clientèle jeunesse. Il se demande si l'entente de la province avec le Québec peut inclure la formation en dentisterie?

Du côté de la municipalité de Clare elle a investi dans un programme pour attirer des nouveaux médecins ce qui a bien marché. Maintenant il y a quatre médecins dans le centre médical. Par contre, le ministère de la santé dit qu'il y a assez de médecins dans Clare et ne croit pas qu'il devrait en avoir d'autres. Cette position du ministère freine le développement d'une grappe médicale (Medical Cluster) avec l'ensemble des services qui pourrait servir des patients de Digby à Yarmouth et créer de l'activité économique dans la région de Clare. Et agrandir le centre médical. Un centre d'excellence en santé.

Un participant s'inquiète sur l'avenir de la communauté acadienne francophone puisque les jeunes sont moins impliqués, le développement de la culture est moins important, les services en français ne sont pas demandés. Également la participation et la promotion des activités acadiennes ne semblent pas attirer les Acadiennes et Acadiens. Un autre participant croit que nous devons parler de la culture et la langue française. Il faudra faire comme à l'Isle du Prince Édouard qui cherche à inclure les francophiles dans les activités française. Il est essentiel d'être plus inclusif et faire des activités, pas juste pour les Acadiens. On doit inclure les personnes provenant de d'autres pays et les francophiles. Les enfants d'immersion incluent des enfants de parents qui prennent des décisions au niveau politique en Nouvelle-Écosse.

La communauté doit faire un virage pour accueillir des immigrants. Il doit changer sa culture pour inclure les personnes provenant de d'autres communautés et miser sur le développement économique.

Un participant mentionne que la FANE portait le nom de Fédération Francophones de la Nouvelle-Écosse dans les années 1970 et elle a été remplacée par acadienne. Les Acadiens ont des

Rapport du Comité chargé de renforcer le rôle des Affaires acadiennes

racines profondes et un identité et patrimoine riche qu'il faut préserver. Le taux d'assimilation est haut et ça presse. Les Acadiens disent oui si l'offre active y est réellement.

Le gouvernement pourrait aider financièrement pour moderniser les infrastructures dans les régions acadiennes. Le remplacement de l'école secondaire de Clare et pour remplacer l'Aréna de glace sur le campus de l'université sont des exemples. Il faut avoir des infrastructures attirantes, Si un enfant a une bonne expérience de grandir dans la région il veut revenir pour gagner sa vie. S'il est témoin de mauvaises expériences il veut sortir et ne pas revenir. Le système d'éducation n'a pas d'école modèle et à son avis l'éducation est un service essentiel.

Les participants sont tous d'accord que les Affaires acadiennes agissent comme courtier pour accéder aux programmes de financement du gouvernement provincial.

Il faut tenir compte du Rapport Ivany qui parle de trois pôles. Il faut être innovant, attirer des immigrants pour compenser la décroissance de population et développer de l'économie pour maintenir nos services.

Nous avons perdu nos circonscriptions électorales protégées. Cette question doit être traitée dans le rapport au ministre.

Les francophones doivent se spécialiser dans les domaines comme l'orthophonie car c'est des services essentiels aujourd'hui.

CONSULTATIONS

Il y a une valeur de dire ce qu'ils veulent dire

En ce qui concerne les structures de consultations Les Affaires acadiennes seraient avantagées avec une structure propre de consultation pour développer une stratégie d'implantation des services en français et pour accroître les contributions des gouvernements à la vie communautaire. Les plans annuels sont déconnectés et inégaux.

COMITÉ CONSULTATIF DES AFFAIRES ACADIENNES

Ce comité consultatif doit être reconstitué pour développer des stratégies . Les Affaires acadiennes et la FANE doivent avoir des liens.

AUTRES

Une personne a déposé une présentation soit celle de la Société acadienne de Clare sur l'ensemble des affaires acadiennes

Le Dr Michel Comeau a envoyé par courriel un résumé de l'étude d'une recherche sur l'impact des crédits d'impôt du gouvernement du Québec pour les naissances d'enfants au Québec.

COMPTE RENDU**RENCONTRE DE DIALOGUE SUR LES AFFAIRES ACADIENNES
RÉGION DE HALIFAX
LE 17 FÉVRIER 2016****ÉTAIENT PRÉSENTS : (5 personnes)****Modérateur : Yvon Samson**

Yvon Samson souhaite la bienvenue aux participantes et participants. Il a ensuite présenté le but de la consultation à savoir un véritable dialogue sur ce que le gouvernement peut faire pour accroître les services en français et contribuer à la vie communautaire.

ACCÈS AUX SERVICES ET SERVICES EN FRANÇAIS

Les participantes et participants relatent plusieurs incidents malheureux surtout avec Accès Nouvelle-Écosse pour renouveler leurs permis de conduire. La réception est anglophone seulement, les affiches sont en anglais seulement, les fonctionnaires ne sont pas sensibles. Dans un incident le fonctionnaire a déplacé l'affiche bonjour et jeter à terre. Dans un autre incident, le fonctionnaire répond sorry I don't speak French. Le participant a répondu en anglais please find someone that speaks French. Il n'y avait pas d'affiche bonjour et il a attendu jusqu'à ce qu'une personne puisse le servir en français.

Un participant relate son expérience avec 211, il y a moins d'un an, alors qu'il a attendu 20 minutes pour obtenir des services en français. Cependant cette personne avait de la difficulté de s'exprimer en français et alors il a attendu un autre 7 minutes pour un traducteur.

Dans le cas de la surtaxe scolaire de la municipalité d'Halifax la Commission des droits de la personne n'avait pas d'avocats capables de parler en français

Il y a besoin de sensibilisation, éducation et une programmation en français. Les rapports annuels des ministères concernant les progrès en services en français sont trop vague, manque d'informer le lecteur des progrès et, ne sont pas axée sur les résultats.

Le service au téléphone n'offre pas activement les services en français. Le mois des néo-africains est en cours et les affiches sont seulement en anglais. Les affiches en français ne sont pas visibles comme si le français n'est pas important pour les néo africains.

Il faut regarder les méthodes de sensibilisation des anglophones.

Une participante partage son expérience positive au Dartmouth General.

C'est toujours le rôle de token Frenchman comme francophone. Il est la seule personne bilingue. Les francophones n'ont pas d'outils de travail tels que l'accès à un clavier français, le correcteur français antidote, etc.

Une participante relate son expérience dans l'obtention de 5 épinglettes des Affaires acadiennes pour Dartmouth General. Ce fut une expérience majeure puisqu'il fallait signer des documents exigés par les Affaires Acadiennes puisque ce n'était pas une demande officielle en bonne et due forme de l'hôpital. Un autre du secteur privé a effectué la même demande et fut refusé puisqu'il n'était une institution gouvernementale. C'est difficile en ville d'identifier les francophones.

Rapport du Comité chargé de renforcer le rôle des Affaires acadiennes

Les Acadiens vivent une insécurité linguistique et les services doivent être offerts activement, Dire Hello-Bonjour et être incapable de converser davantage en français n'est pas une bonne expérience. Le gouvernement doit mettre en place des procédures après le premier contact de façon à ne pas faire sentir mal le francophone lorsqu'il demande des services en français.

Les ministères et organismes gouvernementaux travaillent en silo. Les rapports annuels ne relatent pas des cibles de base n'y les résultats.

Il faudrait songer à la mise sur pied d'un programme de partage des ressources humaines comme fait Santé Canada avec le réseau santé NÉ. Le fonctionnaire obtient une expérience de travailler n français et de connaître la réalité de la communauté.

Le gouvernement peut encourager les municipalités d'offrir davantage de services en français.

Selon certains il est essentiel de désigner des postes bilingues et tant que la pratique courante que le bilinguisme est un atout sera en vigueur cela ne marchera pas.

Il faut un changement de culture et faire en sorte que le français est omniprésent sur les affiches, l'offre active, visibilité etc.

Les sites gouvernementaux pourraient mettre en ligne une liste des endroits où les services en français sont offerts. De plus un bottin des services gouvernementaux en français serait très utile.

Le gouvernement pourrait mettre en place des tournées de sensibilisation pour expliquer les programmes offerts en français notamment Access NS, justice etc.

Le gouvernement doit exiger que les fonctionnaires obtiennent de la formation en français et une sensibilisation de comment traiter une personne lorsqu'elle demande des services en français.

L'affichage Access Nova Scotia bilingue avec Access Nova Scotia-Accueil Nouvelle-Écosse

ASPECTS JURIDIQUES

Une participante rêve qu'un jour la Nouvelle-Écosse se déclare une province bilingue comme le Nouveau Brunswick.

Il faut remettre la loi comme en 2004. La FANE a effectué un travail important dans ce domaine et il faut agir. La FANE a des solutions à apporter à la table et est à l'écoute des communautés.

Les services de première ligne doivent être offerts en français et en anglais. Le gouvernement doit établir des politiques d'embauche exigeant une connaissance du français et les appliquer.

Certaines personnes notent l'absence d'un recours pour loger des plaintes lorsqu'elles n'ont pas obtenu les services en français. I

VIE COMMUNAUTAIRE

Un participant relate son expérience comme Directeur général de la Société Grand Pré. Avant 2011, il n'y avait aucun problème pour financer les activités de la société au niveau provincial. Depuis 2011 la province ne contribue pas et c'est des anglophones qui s'occupaient du dossier de financement. Avant 2011 Les affaires acadiennes agissaient comme courtier pour obtenir des fonds. Depuis 2011, les Affaires acadiennes n'agissent pas comme courtier, ce qui est malheureux.

Le CSAP peut offrir un cours d'étude acadiennes mais les Conseil scolaires anglophones offrent un cours d'étude des néo-africains. Pourquoi que ces deux cours ne sont pas offerts dans

Rapport du Comité chargé de renforcer le rôle des Affaires acadiennes

l'ensemble des conseils scolaires? Cela aiderait dans la compréhension mutuelle des deux communautés linguistiques.

Un participant mentionne qu'il faut augmenter le nombre de programmes d'apprentissage sur en employabilité.

Le gouvernement pourrait financer la mise sur pied d'un programme d'accueil en français comme Welcome Wagon.

Le gouvernement doit travailler avec le CSAP pour attirer les jeunes au système scolaire francophone.

Les participants croient que le gouvernement doit réserver des fonds pour la communauté acadienne dans les programmes.

Lors de grandes fêtes organisées par le gouvernement il serait important, en plus des autochtones et des néo africains de mettre en vedette la communauté acadienne et la langue française.

CONSULTATIONS

Un participant mentionne l'importance de mettre sur pied un comité consultatif stratégique pour les affaires acadiennes.

COMITÉ CONSULTATIF DES AFFAIRES ACADIENNES

Pas de commentaires

COMPTE RENDU**RENCONTRE DE DIALOGUE SUR LES AFFAIRES ACADIENNES
RÉGION DE POMQUET
LE 18 FÉVRIER 2016****ÉTAIENT PRÉSENTS : (7 personnes)****Modérateur : Yvon Samson**

Yvon Samson souhaite la bienvenue aux participantes et participants. Il a ensuite présenté le but de la consultation à savoir un véritable dialogue sur ce que le gouvernement peut faire pour accroître les services en français et contribuer à la vie communautaire.

ACCÈS AUX SERVICES ET SERVICES EN FRANÇAIS

Les participantes et participants ont relaté les expériences d'accéder aux services en français notamment ceux d'Accès Nouvelle-Écosse situé à Antigonish et Port Hawkesbury.

Une participante relate son expérience avec Accès Nouvelle-Écosse en ce qui concerne la plaque d'immatriculation dont elle a attendu 2 heures avant d'obtenir le service en français et son expérience dans l'obtention d'un permis de conduire en français en 2012. Elle fut dans l'obligation d'expliquer à la préposée où se trouvait la boîte pour les plaques acadiennes.

D'autres relate que l'offre active de dire bonjour et la personne au bout du fil ne parle pas le français n'est pas correcte. Lorsque tu demandes, tu dérange et dans beaucoup de cas rarement les gens francophones utilisent les services parce que ce dérange,

Une participante fut obligé de se déplacer à l'Hôpital d'Antigonish pour régler une situation de crise de son arrière-grand-mère qui ne connaissait peu l'anglais, Elle constate qu'il n'y a pas de préposée à l'admission qui parle français et cela est un problème grave en cas de crise. Il ne semble pas avoir des procédures pour faciliter l'usage de la langue française à Accès Nouvelle-Écosse et dans le système de santé et le francophone qui demande des services en français dérangeant.

Une participante a été transférée six fois avant d'obtenir ses services. Une fois est raisonnable.

Il faut informer les fonctionnaires de leurs obligations au niveau des services en français et accroître l'affichage bilingue.

ASPECTS JURIDIQUES

Selon certains, il est essentiel de désigner des postes bilingues et tant que la pratique courante que le bilinguisme est un atout sera en vigueur cela ne marchera pas. Il faut embaucher plus de personnes bilingues.

Les participantes et participants sont unanimes pour affirmer que Les Affaires acadiennes doivent être renforcées, au moins au même niveau qu'en 2004.

VIE COMMUNAUTAIRE

Les participants souhaitent que les Affaires acadiennes agissent comme courtier pour accéder aux programmes de financement gouvernementaux

Rapport du Comité chargé de renforcer le rôle des Affaires acadiennes

Une initiative serait de bilinguiser les affiches routiers et de rue en français et en anglais.

Plus de promotion des services en français et accroître les communications pour informer les acadiens et francophones de cette existence.

Plusieurs croient que le Ministre des Affaires acadienne doit envoyer une communication aux citoyennes et citoyens pour expliquer son rôle et ce qu'il peut faire pour appuyer les communautés.

Certains participants croient que les affaires acadiennes doit agir comme courtier pour faciliter l'entrée aux divers ministères.

Certains affirment que le statut du français au Canada et en Nouvelle-Écosse n'est pas au même niveau que le gaélique.

La question des droits linguistiques et l'histoire sont enseignées aux élèves du CSAP en Sciences humaines 9^{ième} année. Les participants croient qu'il doit avoir un rappel de ces questions aux élèves de la 11^{ième} et 12^{ième} année. Il faudra sensibiliser les enseignants de l'importance d'exiger les services en français.

Les participantes et participants ont mentionné que de la sensibilisation est nécessaires auprès des deux communautés linguistiques. Les personnes qui sont victimes d'assimilation doivent avoir accès à des cours de francisation pour aider leurs enfants. Il est important qu'ils n'aient pas honte de leur situation.

Le carnaval d'hiver de Pomquet prend de l'ampleur et c'est une des rares activités communautaires tenues en français.

Une discussion s'est ensuivie sur les communications avec les jeunes. Les dépliants ne fonctionnent pas. Les jeunes aiment garder des vidéos et des divertissements de courte durée alors c'est une meilleure méthode de communiquer avec eux. Ils vivent une dualité constante et il est important de bien saisir son identité par du vécu personnel.

COMPTE RENDU**RENCONTRE DE DIALOGUE SUR LES AFFAIRES ACADIENNES
RÉGION DE RICHMOND
LE 17 FÉVRIER 2016****ÉTAIENT PRÉSENTS : (17 personnes)****Modérateur : Yvon Samson**

Yvon Samson souhaite la bienvenue aux participantes et participants. Il a ensuite présenté le but de la consultation à savoir un véritable dialogue sur ce que le gouvernement peut faire pour accroître les services en français et contribuer à la vie communautaire.

ACCÈS AUX SERVICES ET SERVICES EN FRANÇAIS

Les participantes et participants ont relaté les expériences d'accéder aux services en français notamment ceux d'Accès Nouvelle-Écosse situé à Port Hawkesbury. La seule personne dans ce bureau en mesure de livrer des services en français est à temps partiel et le service n'est pas toujours disponible et demeure inconsistant.

Une participante relate qu'elle a demandé des services et la préposée a dit qu'elle n'a jamais entendu parler du programme Bonjour ou des services en français. À la sortie de cette participante, la préposée a mentionné à un collègue de travail qu'elle peut parler le gaélique.

Une autre participante relate qu'elle voulait acheter une plaque d'immatriculation acadienne pour sa nouvelle voiture et fut refusée puisque cette plaque à remplacer de l'ancienne voiture fut récemment renouvelée. Il faut qu'elle attende 2 ans avant qu'elle puisse avoir une place d'immatriculation acadienne. Il semble que la politique est que les plaques actuelles sur la voiture doit être en période de renouvellement avant de pouvoir effectuer le changement.

À Sydney il n'existe pas de promotion des services en français. Une personne relate son contact avec Accès Nouvelle-Écosse ou l'anglophone a tenté de donner des explications mais ce fut laborieux pour cette anglophone de parler le français et de se faire comprendre.

Une participante mentionne ses efforts pour rejoindre le ministère de la santé en français. Elle signale le 425-4807 pas de service; elle signale 426 5023 pas de service, elle signale ensuite le numéro 426 5200 et est en contact avec le préposé pour les affaires Inuits (fédéral) qui parle le français.

Les participantes et participants relatent les progrès dans les services de santé surtout avec de nouveaux docteurs bilingues.

Une participante mentionne l'absence de services et de documentation en français au Secrétariat des aînés.

La clinique du cancer de l'hôpital à Sydney doit encourager le personnel bilingue de porter le sigle bonjour car c'est indiqué qu'ils fournissent des services en français, mais ce n'est pas évident qui est la personne bilingue.

Un participant mentionne que les documents provinciaux pour des prêts et bourses étudiants ne sont disponibles qu'en anglais. Il faudra assurer que ces documents soient également disponibles en français.

Rapport du Comité chargé de renforcer le rôle des Affaires acadiennes

Au niveau du ministère de la santé et celui des services communautaires il est important d'identifier les postes bilingues à cause de la nature des services, ce qui n'est pas toujours le cas. Dans un cas, un préposé a dit à un client en anglais "somebody that speaks French will be here in ½ hour" et la croyance que les Acadiens parlent tous en anglais doit disparaître surtout pour les nouveaux arrivants de d'autres provinces.

Le programme Bonjour est une solution peu utilisé par les fonctionnaires surtout dans les centres hospitaliers. Il existe encore des besoins et des efforts dans les communications et faciliter l'accès aux programmes. Les Affaires acadiennes peuvent et doivent jouer un rôle pour accroître ses communications et identifier des portes d'entrée pour les programmes de financement et les services en français.

Les radios communautaires et Le Courrier sont des outils de communication et le gouvernement doit utiliser ces outils pour rejoindre la population acadienne et francophone. On trouve de l'argent pour d'autres publicités et activités gouvernementales.

Une participante mentionne que si elle tente d'avoir du service en français, et que la personne ne peut pas se débrouiller, elle change en anglais. C'est frustrant, mais c'est plus facile et prend moins de temps.

La communication et la sensibilisation des fonctionnaires aux obligations de services en français demeurent prioritaires selon certains participants. L'affichage gouvernementale visible en français et en anglais est essentiel car il change le paradigme que la Nouvelle-Écosse est unilingue anglophone. Au Nouveau Brunswick et ailleurs l'affichage est bilingue.

Les francophones n'exigent pas des services en français, surtout les personnes âgées de 40 ans et moins. Les participantes de cette catégorie d'âge selon les commentaires semblent n'avoir pas le temps d'exiger aux anglophones des services en français. Selon d'autres il faudra mettre sur pied un programme de sensibilisation auprès de ce groupe d'âge pour les informer de leurs droits.

ASPECTS JURIDIQUES

Certaines personnes notent l'absence d'un recours pour loger des plaintes lorsqu'elles n'ont pas obtenu les services en français. I

Selon certains il est essentiel de désigner des postes bilingues et tant que la pratique courante que le bilinguisme est un atout sera en vigueur cela ne marchera pas.

VIE COMMUNAUTAIRE

Les participantes et participants ont mentionné que de la sensibilisation est clé auprès des deux communautés linguistiques pour à la fois encourager les acadiens et francophones d'utiliser les services en français et à la fois réduire l'intolérance linguistique de la communauté anglophone.

Il y a un besoin de renforcer les activités de construction identitaires et l'affirmation en tant que peuple. Les jeunes se parlent entre eux en anglais et ne sont pas enclin à demander des services en français des gouvernements et le service est plus rapide en anglais. Il y a un risque de perdre une culture si nous ne construisons pas des ponts entre générations.

Certains s'inquiètent de l'avenir notamment chez les jeunes. Ils sont francophone, anglophone et bilingue et ne voit pas l'importance de la préservation de la langue et de la culture. Pour ce faire nous avons besoin de fonds pour aider à stimuler l'usage de la langue et l'expression culturelle. Il faudra parler à la radio de ces défis.

Il faut créer des emplois pour freiner l'exode des jeunes vers les centres urbains. Il serait approprié de créer un fond pour stimuler l'économie en français

Rapport du Comité chargé de renforcer le rôle des Affaires acadiennes

Un participant mentionne l'importance de financer les centres communautaires.

Une personne mentionne l'importance d'avoir un interlocuteur au gouvernement qui peut conseiller le demandeur sur les demandes d'aide financières pour assurer les chances d'approbation.

Une personne mentionne que le budget des Affaires acadiennes soient renflouer et que les programmes gouvernementaux soient administrés par les affaires acadiennes

CONSULTATIONS

Les participants souhaitent que les Affaires acadiennes se déplacent dans les régions acadiennes pour échanger sur les enjeux, défis et solutions envisageables pour faire face aux problèmes et entendre les besoins des communautés. Il y a peu d'occasion pour échanger. Les consultations menées par les fonctionnaires de programmes sont peu consultative mais directive.

COMITÉ CONSULTATIF DES AFFAIRES ACADIENNES

Pas de commentaires

COMPTE RENDU**RENCONTRE DE DIALOGUE SUR LES AFFAIRES ACADIENNES
RÉGION DE SYDNEY
LE 19 FÉVRIER 2016****ÉTAIENT PRÉSENTS : (6 personnes)****Modérateur : Yvon Samson**

Yvon Samson souhaite la bienvenue aux participantes et participants. Il a ensuite présenté le but de la consultation à savoir un véritable dialogue sur ce que le gouvernement peut faire pour accroître les services en français et contribuer à la vie communautaire.

ACCÈS AUX SERVICES ET SERVICES EN FRANÇAIS

Une participante relate son expérience avec les Services d'assurances médicales (MSI) alors qu'elle demandait un remboursement pour un traitement dans une autre province (Québec). Les documents de demande de remboursement de ce service ne sont pas traduits. Après quatre appels téléphoniques elle a pu parler en français cependant elle voulait déposer une plainte et demande à cette personne de lui écrire ce qu'elle a dit. Elle n'a pas encore été remboursé et fut informé qu'il n'y a pas d'accord avec le Québec.

En ce qui concerne Accès Nouvelle-Écosse à Sydney il existe une affiche bonjour mais personne ne peut servir le client en français.

Un participant fait tout en ligne avec le ministère des ressources naturelles mais en anglais. Les formulaires sont disponibles en anglais seulement.

À l'hôpital de Sydney il y a une pancarte au fond du corridor du premier étage et comporte deux erreurs.

Le préposée d'information de l'hôpital et les bénévoles qui dirigent les personnes aux endroits appropriés ne parlent pas le français. Souvent ils disent bonjour mais incapable de dire plus en français.

Il y a toutefois des professionnels de la santé qui parle le français, Également il y a des spécialistes de médecine qui parlent le français. Il y a eu une vague de Québécois mais ils sont retournés au Québec.

ASPECTS JURIDIQUES

Certaines personnes notent l'absence d'un recours pour loger des plaintes lorsqu'elles n'ont pas obtenu les services en français. I

Selon certains il est essentiel de désigner des postes bilingues et tant que la pratique courante que le bilinguisme est un atout sera en vigueur cela ne marchera pas.

Les participantes et participants croient que les Affaires acadiennes doivent être situées au Conseil exécutif et avoir les pouvoirs au minimum les pouvoirs qu'elle détenait en 2004.

VIE COMMUNAUTAIRE

Rapport du Comité chargé de renforcer le rôle des Affaires acadiennes

Les participantes et participants ont mentionné que de la sensibilisation importante chez les jeunes car ils ne demandent peu ou pas pour les services en français;

Il est question d'ouvrir un nouvel établissement scolaire du CSAP à New Waterford et les environs. Le gouvernement provincial doit appuyer les démarches des parents de cette région qui fut une communauté acadienne forte dans le passé.

CONSULTATIONS

Pas de commentaires

COMITÉ CONSULTATIF DES AFFAIRES ACADIENNES

Pas de commentaires

COMPTE RENDU**RENCONTRE DE DIALOGUE SUR LES AFFAIRES ACADIENNES
RÉGION DE TRURO
LE 26 FÉVRIER 2016****ÉTAIENT PRÉSENTS : (3 personnes)**

Diane Pelchat

Juliana Banard

Robert Carreau

Modérateur : Yvon Samson

Yvon Samson souhaite la bienvenue aux participantes et participants. Il a ensuite présenté le but de la consultation à savoir un véritable dialogue sur ce que le gouvernement peut faire pour accroître les services en français et contribuer à la vie communautaire.

ACCÈS AUX SERVICES ET SERVICES EN FRANÇAIS

Une personne remarque que Access NS n'a pas du personnel poli et n'offre pas activement les services en français. Il faut que ces services soient identifiables (affiches, épinglettes, etc.) Il faut fournir les épinglettes à plus de personnes car ce n'est pas évident d'approcher les fonctionnaires en français.

Une participante mentionne qu'elle a travaillé sur un projet touristique et a contacté l'Agence de tourisme par clavardage en français et fut agréablement surpris d'obtenir les services et les guides touristiques. Elle déplore quand même que le guide informe le lecteur que les VIC offre des services en français mais selon elle ces services n'existent pas.

Il faut l'appui pour rendre plus visible la langue française. Il faut également que les municipalités fassent plus d'effort pour offrir des services en français

Les publications de la Croix rouge sont en anglais et en français. La dualité des langues est moins menaçante pour les communautés linguistiques.

ASPECTS JURIDIQUES**Pas de commentaires****VIE COMMUNAUTAIRE**

Selon un participant ce serait important de mettre en place un système pour reconnaître les services en français dans le secteur privé. À l'heure actuelle il est content de dialoguer avec le barbier en français. Cependant il y a d'autres commerces qui sont en mesure d'offrir des services en français mais la visibilité des services en français de ces commerces n'est pas évidente. Des autocollants destinés aux entreprises seraient une solution. De plus, l'appui en terme aux commerces qui cherchent à offrir des services à la clientèle francophone (formation service à la clientèle) n'existe pas.

Il faut rendre le français cool pour les anglophones. Il y a lieu d'avoir un dialogue entre les cultures notamment le tourisme. De plus la visibilité de la communauté francophone est importante pour changer les attitudes de la communauté anglophone. Les participants remarquent qu'il y aurait lieu à fournir des services pour appuyer les gens qui veulent apprendre le français et s'impliquer dans la communauté francophone, car il y a des personnes qui s'y intéressent mais qui ne trouvent pas facilement une porte d'entrée.

Rapport du Comité chargé de renforcer le rôle des Affaires acadiennes

Il est important d'écouter la musique française, parler en français et partager notre culture. Il y a peu d'occasions dans cette région de partager cette richesse. Il faut promouvoir le cinéma en français, promouvoir la création artistique et le théâtre en français. En fait il faut filmer les pièces de théâtre produites par la communauté francophone afin de pouvoir les diffuser plus largement dans la communauté et ailleurs.

Il faut s'allier avec les autochtones pour partager nos expériences en tant que minorité et travailler ensemble puisque nous vivons les mêmes réalités en ce qui concerne la langue.

Une participante mentionne l'absence de livres pour adolescents dans la bibliothèque de l'école; les jeunes réclament des titres actuels, non traduits de l'anglais, mais les écoles n'ont pas un budget adéquat pour faire ces achats.

Recréation NS doit offrir plus de services en français et l'accès aux loisirs en français. Ce groupe doit encourager les organismes de loisirs d'offrir des services en français.

Même si certaines personnes de la région s'identifient comme Acadiennes et Acadiens, d'autres s'identifient plus comme francophones. Selon une participante, nous sommes francophones et il ne faut pas vivre dans le passé mais célébrer la diversité.

CONSULTATIONS

Pas de commentaires

COMITÉ CONSULTATIF DES AFFAIRES ACADIENNES

Pas de commentaires

COMPTE RENDU**RENCONTRE DE DIALOGUE SUR LES AFFAIRES ACADIENNES
RÉGION DE LA VALLÉE
LE 24 FÉVRIER 2016****ÉTAIENT PRÉSENTS : (1 personne)****Modérateur : Yvon Samson**

Yvon Samson souhaite la bienvenue au participant. Il a ensuite présenté le but de la consultation à savoir un véritable dialogue sur ce que le gouvernement peut faire pour accroître les services en français et contribuer à la vie communautaire.

ACCÈS AUX SERVICES ET SERVICES EN FRANÇAIS

Manque de docteurs de familles pour les militaires et population en générale (90% des élèves à Rose des vents proviennent du Québec)

ASPECTS JURIDIQUES**Pas de commentaires****VIE COMMUNAUTAIRE****Pas de commentaires****CONSULTATIONS****Pas de commentaires****COMITÉ CONSULTATIF DES AFFAIRES ACADIENNES****Pas de commentaires**

Annexe 4 : Commentaires - Sondage**1.C) Si vous avez répondu "oui", dans quelle mesure êtes-vous satisfait de la façon dont ce service vous a été offert en français Veuillez expliquer:**

23 sans réponse et 67 réponses

- D'habitude, c'est bien. Cependant, l'on suppose toujours que j'aimerais probablement mieux parler en anglais, soit puisqu'on ne veut pas me parler en français, soit puisqu'on ne croit pas que je veux vraiment leur parler en français. Cela crée une situation plutôt maladroite... L'anglais c'est la norme et on semble vouloir l'enforcer.
- Ca me semble que la plupart des ministères ne sont pas préparé à livrer des services en français sauf si il y en quelqu'un dans le bureau qui est désigné d'être le contacte francophone. Même s'il en a quelqu'un comme ça dans le ministère, ça me semble qu'il y en a des délais prolongés quand on essaie de acheminer un dossier en français - des délais qui présente des barrières a pouvoir compléter nos travaux en utilisant le français.
- il y avait seulement une personne disponible pour prendre des appels en français et trouver des ressources en français ici à la NE n'est pas facile.
- Les services en français en N.É. c'est des services aux hasards. C'est humiliant d'essayer de ce faire servir en français à Access N.É. à Yarmouth.
- changer le nom de service
- Je pense que nous devrions avoir le service d'une personne bilingue à tout moment. Et à deux occasions je n'ai pas eu une personne bilingue à tout moment.
- Le service n'était pas toujours disponible c'est décourageant de demander le service en français. Aussi ça prend plus de temps donc souvent on va au plus vite et ne demande pas le service en français....
- Souvent on doit attendre plus longtemps ou le service n'est pas disponible. L'offre active existe rarement surtout dans LA capital. Les employés ne font pas d'effort pour offrir le service.
- Le service en français n'est pas toujours disponible dans les bureaux du gouvernement provincial, surtout dans la région du sud-ouest. Un bureau tel que Access Nouvelle-Écosse à Yarmouth devrait être désigné bilingue - avec services en français et en anglais à tout temps. Cela serait du respect à part entière pour la communauté acadienne du sud-ouest.
- Le service n'est pas toujours offert activement. Parfois faut le demander.
- Bien que le service de garde se dit "être en français" et être de nature " acadienne et francophone", il ne l'est pas, du moins dans la région de PEB, tristement. Les choses se déroulent trop souvent en anglais et les gens semblent être ok avec ça, mais moi je ne le suis pas. Je ressens l'impact du manque de services en français dans cette région; ce qui me fait vouloir retourner en Clare, où il y plus de services en français.

Rapport du Comité chargé de renforcer le rôle des Affaires acadiennes

- Le service n'est pas complet, je suis allée plus d'une fois et une partie des services est disponible, mais il faut aller chercher le personnel bilingue qui est parfois en pause, etc. et toute la transaction devient frustrante car parfois on nous fait comprendre que nous dérangeons. Il faudrait avoir la totalité du personnel qui est bilingue si on prétend servir les gens en français.
- En octobre 2015, je me suis présenté à Access Nova Scotia (Bayers Lake) et j'ai demandé à la réceptionniste comment je pouvais renouveler mes immatriculations en français. La réceptionniste était unilingue et m'a expliqué en anglais qu'elle allait trouver quelqu'un qui allait m'aider. Parmi les 16 préposés présents, elle en a trouvé une qui parlait un peu français. Cette dernière s'est empressée de placer un autocollant "Bonjour" sur son comptoir (l'autocollant avait vu de meilleurs jours). La réceptionniste m'a expliqué en anglais que je pourrai m'adresser à cette préposée dès qu'elle est disponible, ce que j'ai fait quelques minutes plus tard. j'ai présenté mon billet à la préposée et puisqu'il y avait au moins une trentaine de numéros avant le mien, cette dernière m'a dit que je devais retourner dans l'aire d'attente et de me présenter au comptoir correspondant à mon numéro et d'expliquer à l'autre préposée anglophone que je désirais avoir des services en français. Cette dernière allait alors me rediriger à son comptoir....Si la préposée qui parlait français était occupée avec un autre client...je devais retourner dans l'aire d'attente...complètement ridicule. En conclusion, j'ai poursuivi en anglais! En bref, j'aimerais pouvoir me présenter à Access Nova Scotia sans avoir à expliquer en anglais que je désire être servi en français. De plus, j'aimerais que mes enfants puissent faire le cours de chasse en ligne en français. J'aimerais aussi que les sites Web provinciaux soient offerts en français. Par exemple, le site du Ministère de l'Éducation a été amélioré récemment, mais il est loin d'être comme sa contrepartie anglophone, etc., etc.
- C'est certain qu'il y a du chemin encore à faire mais je trouve que l'offre de service s'est grandement amélioré!
- j'ai pu faire ce que j'avais à faire
- Parfois, le dialecte de notre région présente des difficultés.
- Souvent, j'ai été servie en français sans même devoir à le demander!
- En général, je suis capable d'obtenir des services en français, si je suis disposée à attendre plus longtemps. Je n'ai pas pu obtenir de services en français à quelques occasions.
- les services en français étaient disponibles
- Nous sommes déçus avec le montant d'anglais qui se passe dans l'école. Nous avons choisi d'éduquer nos enfants dans une école acadienne et non d'immersion afin d'inclure la culture acadienne dans leur éducation. Les lettres envoyées à la maison, le personnel de l'école qui parle avec les parents ainsi que la direction de l'école au concert de Noel sont des exemples des temps où nous entendons l'anglais plus souvent que le français. Selon moi, ce n'est pas acceptable dans une école francophone.
- Il n'y a pas toujours des gens bilingues qui puissent nous servir.

Rapport du Comité chargé de renforcer le rôle des Affaires acadiennes

- On nous adresse toujours en anglais et il faut demander le service français. Il me semble que ce n'est pas difficile d'adresser la personne dans les deux langues tout de suite. S'il n'y a pas de francophone de disponible on n'est pas toujours du plus poli envers nous.
- L'offre est souvent là, par politesse ou obligation, mais le personnel n'a pas nécessairement les capacités de répondre à tes questions ou avoir une conversation entière en français.
- services ne sont pas toujours disponibles au besoin.
- Il n'y a pas eu de problème à communiquer avec un des employés d'Emploi Nouvelle-Écosse à Yarmouth, par parole et par écrit.
- Ce n'est pas tous les services qui sont capables de servir la clientèle en français. Il y a plutôt un manque de connaissances...
- Les emplois des ministères ne sont pas désignés bilingues. Ces services importants pour la communauté francophone et Acadienne sont plutôt par hasard.
- Il y a toujours de la place pour améliorer les services en français qui sont offert par la Province de la Nouvelle-Écosse.
- Hôpital, médecin de famille, assurance emploi, magasins divers.
- Ce n'est pas souvent qu'il y a des services disponibles.
- Permis de voiture- réception pas d'enseigne Bonjour, réceptionniste exige que je parle en anglais "sorry I don't understand" a trois fois sans aller demande pour un emploi bilingue, j'ai été obligé de demande en anglais quel va trouver quelqu'un bilingue. Les deux employées désigné bilingue de service pas présent (vacance ou malade) finalement trouver une personne dans le bureau pour me servir; service 211 longue durée d'attente et éventuelle traduction d'un employée langue maternelle en français à l'employée anglais pour de l'information sur l'abus des aînées environs 20 minutes pour deux sites web. Une autre c'est avec la Commission du droit de la personne - demande d'information et consultation en français pauvre.
- Les services en français dans les régions acadiennes traditionnelles est satisfaisante. Au niveau provincial, je suis encouragé qu'il y a de plus en plus de services qui sont disponibles (surtout sur Internet). Mais en général, les services ne sont pas offerts de façon complète à l'échelle provinciale.
- Nos affaires se font toute en Anglais. Notre conversation est toujours en français
- Le service n'était pas disponible
- Pas demande pour un service en Français.
- Au bureau d' Access N.S. à Sydney, il n'est pas possible d'avoir le service en français.
- C'est difficile de recevoir des services en français à Yarmouth. Les fonctionnaires ne font pas l'offre active du service en français. On doit le demander. Une fonctionnaire provinciale à Bridgewater a répondu 'Sorry I don't speak French' à un courriel que j'ai envoyé concernant une consultation provinciale en français. Souvent, en raison de vouloir précipiter des dossiers, il vaut mieux correspondre en anglais avec le gouvernement provincial. Les services de traduction prennent trop longtemps.

Rapport du Comité chargé de renforcer le rôle des Affaires acadiennes

- Le document dont j'avais besoin pour mon travail était disponible.
- il peut être difficile de parler avec une personne qui parle français
- Comme acadienne j'apprécie d'être parlée en français
- Bon résultats
- Employer bien informer et parle bien français.
- Person était capable de parler en français
- Il est plus important de recevoir les services à l'orale plutôt que en écrit.
- services de traduction
- les traductions prennent trop longtemps.
- il y a toujours place pour l'amélioration dans n'importe quel service qu'on offre
- J'ai reçu mon service en français mais si j'étais pour aller au bureau c'est plus difficile
- Dans le cadre de mon travail, lorsque je demande de l'appui à Affaires acadiennes, je suis toujours impressionnée des services qu'ils offrent, incluant des services qu'on ne connaît pas nécessairement. Dans d'autres ministères il me semble qu'il faut toujours pousser pour que l'importance des services en français soit reconnue. (Exemple: disponibilité de programmes et matériels en français pour l'éducation, pas toujours le cas.)
- La personne temporaire était unilingue anglaise mais le personne permanente était bilingue.
- quand possible on peut avoir des documents etc. traduit en français
- Les personnes qui m'ont desservi avaient une maîtrise de la langue limitée. Ceci dit, elles ont au moins fait l'effort de me servir en français. Je me demande si on fait vraiment la promotion du bilinguisme dans la fonction publique. Il y a plus de 15 000 étudiants en N.-É. qui sont dans les écoles du CSAP ou des programmes d'immersion. On devrait pouvoir trouver suffisamment de ces finissants pour des postes bilingues.
- Services: En santé, avoir un bureau santé publique dans notre région, avoir l'information sur l'environnement ex. recyclage en français
- Manque de personnel bilingue, rapport présenté mal écrit, pas de conditions de mise en liberté en français
- Ex.: Information sur le budget de la caisse, les documents et le service unilingue anglophone, sur le recyclage de la Municipalité, information seulement anglais - Nos professionnels qui travaille pour la santé, nos pas le droits de dire qu'ils sont bilingues, ne peuvent pas faire aucune publicité pour le service en français, ce sont les patients ou clients qui doivent demandés ex.: orthophonistes, infirmières publiques
- Accès Nouvelle-Ecosse. Registre des sociétés de capitaux. Le site est beaucoup plus évident que de se faire servir face à face. Étant une heure du bureau le plus proche, il est facile à comprendre que l'internet est la façon la plus pratique de profiter de la loi sur les services en français.

Rapport du Comité chargé de renforcer le rôle des Affaires acadiennes

- Excellente collaboration avec la représentante. Je dois quand même noter qu'il y a un manque de compréhension «réalité acadienne» parmi certain cadres anglais du département.
- Je ne me souviens pas d'une occasion claire où j'ai été servie en français par le gouvernement. (rendez-vous au docteur- OUI. Très satisfaite)
- La réponse était lente...
- Mes réponses m'ont été données en français
- Service reçu en français
- Le service était chaleureux et courtois, ce qui procure un sentiment de satisfaction et qui donne le goût de revenir à cet endroit.
- service de traduction raisonnablement sans délais
- Les employés de la province ont de la difficulté à s'exprimer en français et il faut souvent changer à l'anglais pour avoir des précisions compréhensibles.
- le délai pour les documents en français, et l'absence de services francophones.
- dû attendre pour du personnel quasi bilingue!
- Je suis heureux de constater le cheminement et progrès réalisé dans ce dossier.

COMMENTAIRES SUPPLÉMENTAIRES DES RÉPONDANTS

- On semble complètement négliger les français en Nouvelle-Écosse, mais je trouve que c'est plus dommage au niveau municipal qu'au niveau provincial. Il y a peu d'Acadiens dans la province, mais ils sont en très grande nombre dans certaines municipalités, mais comme à Argyle, on préfère s'angliciser au lieu de se reconnaître comme Acadiens.
- plus de ressources en français ou la capacité de faire la traduction sans frais. Trouver un moyen d'embaucher plus des gens francophone et de les récompenser pour leurs contributions à la province
- On a voulu mettre la section des Affaires acadiennes sous le ministre des communautés, de la culture et du patrimoine. Ceci est inacceptable pour les Acadiens, qui sont un peuple des deux langues officielles du Canada – on ne peut pas simplement repousser cette identité distinct au niveau de notre province. On est reconnues comme un des deux peuples fondateurs du Canada au niveau fédéral, Sa va de soi que la population acadienne de la Nouvelle-Écosse accepte difficilement d'être placer dans le secteur du multiculturalisme au niveau provincial. Aussi, il faut que la direction des affaires acadiennes travaille directement avec la sous ministre des Affaires acadiennes, ainsi qu'avec la Fédération acadienne de la N.É. qui est le groupe porte-parole de la population Acadienne de la Nouvelle-Écosse et qui représentant 29 groupes, associations et institutions en Nouvelle-Écosse.
- Quand je compare l'effort fait vingt ou trente ans passés par le gouvernement vis-à-vis le Français dans les écoles et dans la communauté avec l'effort fait ces dernières années, je vois une grande différence. L'effort d'aujourd'hui ne compare pas avec celui des années 80 et 90. Je ne sais pas pourquoi mais je me demande si la communauté insiste ou si nous sommes satisfaits à laisser le statut quo comme il est. Le statut quo n'est pas suffisant.
- Changer le nom de la loi des services en français, le but des affaires acadiennes et l'épanouissement de notre communauté dans un sens large, les arts, la langue, la défense de nos représentations. Vous avez mis beaucoup d'effort à franciser les fonctionnaires anglophones du gouvernement. Les acadiens furent négligés par ce service. Il faut remettre une balance d'offrir plus de financement et d'aide aux artistes à la culture pour l'épanouissement de nos communautés. Ne changez pas le nom acadien pour francophone.
- Il y a eu un bel effort au début de la campagne Boujour! et il semblait que tous les documents, communications et que plusieurs services étaient donné en français. Mais j'ai remarqué un ralentissement de la facilité et l'efficacité d'avoir le service en français depuis les dernières années. C'est comme si les francophones et anglophones se disent: "Voilà on est capable de le faire, vous êtes content maintenant?" Et je ne suis pas

Rapport du Comité chargé de renforcer le rôle des Affaires acadiennes

d'accord avec ceci. Si l'accord est que les services devraient être disponible en français, donc ils devraient être disponible! Et non parce que le personnel bilingue est là (donc pas malade, pas en réunion ou en formation) que nous pouvons l'avoir.

- Je crois que les services en français devraient être offert systématiquement ou cela fait du sens (ou il y a plus grande agglomération de francophones); plus de communications auprès de la communauté francophone sur les services offerts en français par le gouvernement provincial et promotion des postes bilingues ciblé sur cette population pour donner la chance à nos gradués bilingues de postuler pour ces postes et ainsi agir d'instrument de rétention pour les jeunes bilingue dans notre région.
- Dans les dernières années les services en français dans la province ont pris un pas en arrières. Au lieu d'avancer et d'améliorer, la loi a été changé pour donner une loi qui n'a pas de viande. Souvent je me sens comme si être francophone est être un citoyen de 2ieme classe. Les services en français devraient être offerts sans avoir besoin de demander pour ce service.
- Je ferai connaître mes autres opinions/points au moment de la consultation sur place dans ma région.
- Il ne faut pas réduire les services du Bureau des affaires acadiennes. Il faut augmenter et améliorer les services de ce bureau. Ces services ne remplacent pas la mission de la FANE (Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse). C'est dommage que le gouvernement de la NÉ n'a pas jugé important de consulter la FANE avant de procéder avec une évaluation du Bureau des affaires acadiennes. Je comprends que c'est la prérogative du gouvernement de prendre ses décisions mais la FANE est là pour parler au nom de tous les Acadiens et de toutes les Acadiennes de notre province. Pourquoi l'ignorer? Il faut travailler ensemble et non chacun de son côté ... nous sommes trop minoritaire en NÉ pour éviter une collaboration étroite entre nous tous.
- Trop souvent, les termes de référence employés dans ce type de sondage sont vagues. Lorsque je les lis, plusieurs cas précis me viennent à l'esprit mais la formulation de la question fait en sorte que je réponds " plutôt en accord" lorsque, dans le fond, je n'y suis pas. Les cas dans lesquels les services en français devraient être offerts (et qu'ils se dissent d'ailleurs l'être) ne le sont pas mais ne sont pas soulevés dans ce genre de sondage. Un exemple flagrant est la correction automatique non-validée du français employé dans mes réponses à ce sondage, et j'en ignore d'autres encore...
- Les responsables des services en français sont éparpillés dans différents ministères qui souvent ne semblent pas représenter les intérêts des acadiens, ce qui fait que l'application de la loi est inefficace. Le système de traduction par exemple est lent et les documents en français sortent parfois plusieurs mois après un document en anglais, quand on a déjà lu si nécessaire, le document en anglais. Les responsables des services, du financement, des plans, toutes choses acadiennes doivent être planifiés avec La Fédération Acadienne de la Nouvelle-Écosse qui connaît réellement nos besoins.

Rapport du Comité chargé de renforcer le rôle des Affaires acadiennes

- Si un acadien ou un francophone qui s'exprime très bien en anglais doit expliquer en anglais qu'il désire être servi en français, la demande pour de tels services continuera à décroître. Je ne peux pas imaginer une instance où un jeune qui souffre d'insécurité linguistique va demander à être servi en français, se faire répondre en anglais et insister comme moi de poursuivre en français... Je crois que nous nous retrouvons dans une situation assez paradoxale : "On offre moins de services en français car la demande pour de tels services est faible ET la demande est faible car on offre moins de services de qualité en français". En conclusion, en terme de survivance de la francophonie en milieu minoritaire, il faut absolument que nous puissions justifier à nos enfants que la langue française a une utilité quelconque dans le monde qui les entourent, sinon ça sera "Game Over"!
- Continuez à pousser pour améliorer encore plus et bravo pour le travail à date!
- Ce questionnaire était vraiment axé sur l'offre des services en français, des services directs et en ligne. J'aurais cru et voulu voir une plus grande partie du sondage axée sur la structure des Affaires acadiennes et sur l'importance des Affaires acadiennes pour ce qui est du développement communautaire. Il serait intéressant de parler de sensibilisation et de promotion du français, si nous allons espérer voir des progrès dans la demande pour de plus en plus de services en français. Quelles sont les chances que les gens vont demander des services en français, s'ils parlent de plus en plus en anglais? Ce sont les jeunes qui étudient en français qui devraient être visés davantage. Ce sont ces personnes qui risquent être outillées pour se servir des services en français. Mais il faut qu'ils parlent la langue d'abord et là on multiplie les chances de la demande des services en français. La réunion de consultation, à laquelle j'ai assisté, ne représentait pas cette réalité. Aucun étudiant du secondaire n'était présent. Les gens d'un certain âge, les Acadiens et Acadiennes. ont déjà reçu leur formation et, malheureusement, celle-ci était trop souvent en anglais. ce sont ceux-ci qui pensent ne pas avoir le bagage pour faire la demande en français. Avons-nous aussi des données sur combien de personnes demandent ou exigent, aujourd'hui, leurs services en français? Combien de personnes, par régions acadiennes, sont abonnées à Le Courrier de la Nouvelle-Écosse? Combien de personnes, en ce temps de l'année, font leurs déclarations d'impôt en français? Combien de personnes se servent d'un guichet automatique, en français?
- Pas vraiment! Merci pour votre travail et continuez!
- souvent le monde avec le badge de bonjour ne sommes pas des français et désire pas servir le monde en français
- Embaucher plus de gens francophones ou bilingues.
- Je pense que les intentions du gouvernement sont bonnes, mais qu'il restent beaucoup d'amélioration à faire. L'offre active doit être fait par des employés qui peuvent offrir un service en français de qualité et non seulement l'offre sans le service promis. Il y a aussi énormément de sensibilisation à faire au près des "décideurs" Bien que les acadiens et francophones sont une minorités, comme d'autres minorités néo-écossaises nous avons

Rapport du Comité chargé de renforcer le rôle des Affaires acadiennes

également une barrière supplémentaire à considérer (la langue) et cette barrière est un droit fondamental de ce pays qui devrait être respecté. On dirait que les acadiens et francophones, ont constamment besoin de se battre, se défendre et de rappeler le gouvernement provincial que c'est un besoin important pour la vitalité de nos communautés. Idéalement, cette pensée d'offrir des services en français dans nos communautés acadiennes devrait être automatique pour les décideurs et compris dans leur planification, sans avoir à le demander et le justifier.

- Il faudra réinvestir dans le programme "Bonjour". Plusieurs employé ne sont pas au courants. Ça devrait être obligatoire d'introduire le programme à tous les nouvelles employées gouvernementale a l'orientation.
- Bien que les services en français se soient améliorés au cours des années grâce à la Loi sur les services en français et grâce à l'appui des Affaires acadiennes, il reste encore beaucoup à améliorer au sein de certains ministères. Ceux-ci doivent mieux collaborer à cette initiative et contribuer à la mise en œuvre de plans d'action visant un service en français consistant et de qualité, au public. Il sera essentiel également d'effectuer une révision des plans afin d'évaluer le niveau d'engagement de chacun des ministères.
- Rendu au niveau de français qui est offert présentement, ce qui consiste de beaucoup de renseignements disponible au public par site web, brochure etc., je pense que c'est le temps d'exiger plus de personnes dans les bureaux qui ont la capacité d'offrir des services en français. Je pense que la province fait tout le mieux/possible pour assister les francophones avec leur besoins, mais parfois c'est des expériences fruts pour eux, car la personne qui les aides parfois n'a pas la meilleur maitrise du langage. Il y aussi un gros besoin de mettre en œuvre l'offre active au niveau des ministères. L'Étude Deveau dit clairement que si l'offre active n'est pas là, c'est très probable que la population acadienne et francophone de demandera pas pour les services en français. C'est très difficile pour les Affaires acadienne de pousser les ministères de fournir des services en français si les demandes ne sont pas là. C'est aussi le cas pour les consultations en français. J'ai travaillé avec mon ministère pour qu'ils offrent des consultations en français et le résultat n'était pas le meilleur. Habituellement, nous voyons 1 ou 2 personnes sur place et 1 à 2 questionnaires en ligne remplis en français. C'est dur de justifier la dépense de plus au Ministère pour accommoder les acadiens et francophones de la province s'ils ne s'impliquent pas.
- Il y a eu des améliorations mais le signe Bonjour ne veut pas vraiment dire un service complet en français. Merci, mais il y en a encore à faire pour offrir un service complet.
- Une amélioration dans les indicateurs ou mesure de performance doivent être fait: augmentation de la sensibilisation au personnel et promotion - visibilité du français au travail, augmentation du bilinguisme et services directe à la clientèle (en ressources humaine bilingue - surtout au niveau langue parle), augmentation outil de travail (clé-keyboard bilingue, programme antidote); sondage et comparaison en qualité et service du français vs anglais (temps, satisfaction) en personne sur les lieux et téléphone;

Rapport du Comité chargé de renforcer le rôle des Affaires acadiennes

augmentation dans la mise en marche des meilleur pratiques entre ministères et autres institutions; promotion actif des services du gouvernement bilingue a les communauté acadienne et francophones - présentation-"outreach"

- L'offre de service en français sera plus facile à intégrer dans la vie des Acadiens si l'agent fournisseur est acadien. Les différences de dialecte se manifestent en obstacle pour plusieurs Acadiens. Afin d'encourager un plus grand emploi des services en français, cette réalité linguistique devrait jouer un rôle important dans l'embauche des agents de communication publique au sein du gouvernement provincial.
- Anglais seulement
- C'est inquiétant de voir que les Affaires acadiennes sont vu au sein du gouvernement provincial comme un groupe culturel et non comme une minorité de langue officielle. Ceci réduit la portée du travail des Affaires acadiennes. De nos jours, les Affaires acadiennes sont aperçues comme un bureau qui soutien les autres ministères provinciaux. Le rôle des Affaires acadiennes au sein de la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse me semble diminué. On doit changer ceci. On doit également changer la façon dont la province tente de standardiser les services de Sydney à Yarmouth. Égalité n'est pas synonyme d'équité. Cette façon de faire nuit à l'essor de la communauté.
- Concernent la Sante. Une personne malade ou mourante a le droit d'avoir accès à des soins dans sa langue maternelle
- Faire une bonne job.
- On aura pu offrir le choix de remplir ce sondage dans nos 2 langues officielles. Il y a plusieurs acadiens qui communiquent parfaitement bien dans leur langue maternelle mais sent plus à laisse lire et écrire en anglais. Leurs opinions sont tout aussi importants.
- Le mandat des affaires acadiennes n'est pas clair
- La FANE a travaillé de près avec ses membres pour créer un document pour améliorer la loi sur les services en français. Ce dernier devrait être consulté avant de soumettre un rapport.
- J'ai déménagé de Moncton il y a 5 ans et je dois admettre que je ne m'attends pas aux services français dans ma province. Je pouvais fonctionner en français à Moncton mais je me trouve à communiquer en anglais dans ma province car c'est plus facile que trouver des services en français.
- pour certains postes surtout dans santé ils doivent faire certain d'avoir des gens francophones pour offrir les services en français. Il y a des postes ou les personnes doivent être bilingues.
- Il est temps d'avoir une politique d'embauche pour assurer que notre population ait réellement accès à des services dans les deux langues officielles du pays. Les changements importants en santé et dans les services communautaires sont une opportunité unique de mettre en place une politique d'embauche sur une proportion des nouveaux postes qui sont créés, au moins dans les 10 communautés scolaires où se

Rapport du Comité chargé de renforcer le rôle des Affaires acadiennes

trouvent des écoles du conseil scolaire acadien provincial. Ces communautés sont: Argyle, Clare, Greenwood, Bridgewater, Bedford-Sackville, Dartmouth-Chezzetcook, Truro, Pomquet- Antigonish, région acadienne de Richmond, région de Chéticamp et Municipalité régionale du Cap-Breton.

- Continuez à demander nos services en français, de sensibiliser nos besoins.
- L'offre active manque toujours. D'autre part, certains employés du gouvernement semblent ne pas très bien connaître leur province: la géographie et la démographie. Nous ne devrions pas avoir à expliquer au personnel que Chéticamp se situe à près de 200 kilomètres de Sydney et que malgré ça, ceux et celles qui y habitent ne sont pas tous sur l'assurance emploi ou l'assurance sociale!
- Continuez l'amélioration vis-à-vis nos services, de faire attention à la traduction google pour les documents, ils y a un grand besoin de sensibiliser nos gens acadiens avec la fierté de cette langue. Souvent on comprend cette langue mais hésitons de s'exprimer en français. Ceci limite bien entendu pourquoi il y a peut-être moins de demande pour les services en français.
- L'assimilation prend de l'avance et dans quelques générations, une telle consultation ne sera peut-être pas nécessaire mais nous ne pouvons pas arrêter nos efforts. Nos démarches en éducation, nos radios communautaires et même nos églises, festivals acadiens, nos centres communautaires ont tous jouer un rôle important dans les dernières 30 années. La province doit jouer un rôle proactif en appuyant les communautés.
- En général, mes interactions avec le gouvernement passaient par des intermédiaires (normalement des gens qui travaillent de façon régulière avec la communauté acadienne) qui comprenaient bien la réalité acadienne mais quand j'ai fait des approches gouvernementales via d'autres personnes informées, j'ai très rapidement rencontré des obstacles, manque de connaissance au sujet des organismes acadiennes, etc...
- Je n'ai pas encore remarqué de changements frappants, au point où je peux dire que je remarque une grande amélioration d'une offre de services parfaitement bilingue
- C'est à souhaiter que les services vont continuer d'être offerts en français si demandés
- Il faut continuer de faire les efforts.
- Offrir de la formation en français aux employés de la province. Les inciter à participer à cette formation avec des gains en avantages sociaux et salariaux. Il est raisonnable de penser que le bilinguisme devrait avoir des avantages; si non, quel est l'intérêt de vouloir avancer dans cette direction.
- Malgré le fait que des services de premières lignes sont importantes. Plutôt que d'investir dans l'embauche ou la formation des employés de la province, pourquoi pas prendre ces montants d'argent et les investir dans le fonctionnement de base des organismes oeuvrant pour la promotion et la préservation de la culture acadienne et de la langue française. Étant un Acadien, je peux très bien communiquer en anglais et je peux traduire n'importe quel information en anglais au français. Pour que la culture acadienne et la

Rapport du Comité chargé de renforcer le rôle des Affaires acadiennes

langue française survient en Nouvelle Écosse, ça va prendre des investissements au niveau des projets et des organismes, plutôt que des investissements dans les ressources humaines de la province.

- L'offre active!!!

ANNEXE 5 Présentation Société acadienne de Clare

La présentation de la Société acadienne de Clare au comité ministériel des Affaires acadienne de la part de la Société acadienne de Clare, le 23 février à 18h30 au.

Le Société acadienne de Clare a une adhésion de 200 membres individuels et 55 associations membres.

C'est grâce aux travaux et efforts inlassables des Acadiens et Acadiennes de la Nouvelle-Ecosse, qui se sont joints à la Fédération acadienne de la Nouvelle-Ecosse, que le bureau des Affaires acadiennes est devenu réalité en 2004. Jusqu'en 2011, le bureau des Affaires acadiennes répondait directement au ministre des Affaires acadiennes. Dans les dernières années, on a vu des changements importants dans le fonctionnement des Affaires acadiennes. Depuis 2011, on a voulu mettre la section des Affaires acadiennes sous le ministre des communautés, de la Culture et du Patrimoine. Ceci est inacceptable pour les Acadiens, qui sont un peuple des deux langues officielles du Canada-on ne peut pas simplement repousser cette identité distincte au niveau provincial.

Comme la Fédération acadienne de la Nouvelle-Ecosse travaille de près avec ses 29 organismes membres, elle est le mieux placée pour connaître les besoins quotidiens de la communauté acadienne de la Nouvelle-Ecosse en ce qui concerne la langue et la culture.

L'employée à la direction des Affaires acadiennes devrait avoir un contact continu avec la Fédération acadienne de la Nouvelle-Ecosse. Quand on a établi le bureau des Affaires acadiennes, la direction du bureau travaillait en collaboration avec la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse.

Afin de comprendre notre réalité linguistique minoritaire, la direction des Affaires acadiennes devrait, dans la mesure du possible, être Acadienne(ne) ayant le français comme langue maternelle. Il ou elle devrait répondre directement au ministre des Affaires acadiennes et avoir un statut de sous-ministre. Le rôle de présidence du comité de coordination des services en français ne devrait pas être assumé par le ministre de Communauté, de la Culture et du Patrimoine, mais par la personne employée à la direction des Affaires acadiennes.

Rapport du Comité chargé de renforcer le rôle des Affaires acadiennes

Le ministre des communautés, culture et patrimoine accordent une enveloppe de financement communautaire désignée aux Noirs, aux Mi'kmaq et au Gaélique (et avec raison), mais il n'accorde pas de financement désigné aux Acadiens de la Nouvelle-Ecosse. Quand on fait des demandes de projets communautaires, ce n'est jamais clair d'où viennent nos subventions. Des fois c'est partage entre les argents de la province et les argents de l'enveloppe Canada- Nouvelle-Ecosse, d'autres fois c'est tous de la province, d'autres fois c'est partage hors de l'enveloppe d'échange Québec-Nouvelle Ecosse. Actuellement, nous semblons être restreints à recevoir la plupart de notre financement des argents des plaques d'immatriculation acadiennes. Ces argents ne viennent pas du gouvernement, mais des Acadiens mêmes. Il faut apporter des précisions sur la manière que la province subventionne les demandes de projets communautaires qu'ils reçoivent de la communauté. Pour ce faire, il serait utile d'avoir une enveloppe de financement désignée pour les Acadiens, et cette enveloppe devrait être administrée par les l'Office des Affaires acadiennes.

Si nous avons un bureau des Affaires acadiennes à ce jour, c'est grâce à quelque politicien acadien, qui étaient dévoué à la cause acadienne et qui on collaborer avec la Fédération acadienne de la Nouvelle-Ecosse, pour créer le bureau des affaires acadiennes. Avec le temps on a obtenu la loi sur les services en français. Aujourd'hui c'est la Commission pour les services en français qui surveille que les règlements de la loi sur les services en français sont suivis.

C'est urgent qu'un comité ou Conseil consultatif communautaire soit formé à l'intérieur de l'Office des affaires acadiennes et que la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse, le groupe porte-parole de la population acadienne de la Nouvelle-Écosse soit partie de ce conseil.

Rapport du Comité chargé de renforcer le rôle des Affaires acadiennes

On remercie la Commission pour les services en français d'avoir développé le système de traduction, le programme Coup d'œil, les cours en français pour les employés et fonctionnaires du gouvernement, le programme Bonjour, la promotion médiatiques en français. La plupart du travail qui était accompli par le bureau des Affaires acadiennes pour répondre à la loi sur les services en français est maintenant accompli par la Commission pour les services en français.

Ayant dit cela, il demeure encore plusieurs préoccupations de la part de la population acadienne de la Nouvelle-Ecosse. Au niveau de l'engagement du gouvernement provincial et les services disponibles en français pour la communauté dans les régions acadiennes, il y a beaucoup d'amélioration à être faite. La municipalité de Clare est une municipalité française et ses citoyens devraient pouvoir recevoir la majorité des services provinciaux en français dans le Centre d'Accès Nouvelle-Ecosse à Yarmouth. Actuellement, c'est d'humiliant de demander un service en français au Centre d'accès à Yarmouth.

En terminant, on demande d'avoir une personne désignée bilingue au Bureau du protecteur du citoyen de la Nouvelle-Écosse pour s'occuper des plaintes relatives à la loi sur les services en français. Ceci assure qu'il y a une personne ressource qui connaît la réalité unique des Acadiens et Francophones de la Nouvelle-Écosse et qui peut répondre à leur préoccupation concernant les services en français.

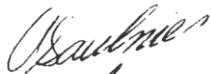
Présenté par

Originellement signée par

Elaine Thimot, directrice générale
Société acadienne de Clare
et des membres du Conseil d'administration

Elaine Thimot, directrice générale Société acadienne de Clare et des membres du Conseil d'administration :











vice présidente

Les recommandations soumises par la Société acadienne de Clare, au comité ministériel des Affaires acadiennes de la part de la Société acadienne de Clare,

1. L'employé à la direction des Affaires acadiennes devrait avoir un contact continu avec la direction de la Fédération acadienne de la Nouvelle-Ecosse.
2. La langue maternelle de la direction des Affaires acadiennes doit être le français.
3. La direction des Affaires acadiennes devrait répondre directement au ministre des Affaires acadiennes et avoir un statut de sous- ministre.
4. Le rôle de présidence du comité de coordination des services en français ne devrait pas être assumé par le ministre de la Communauté, de la Culture et du Patrimoine, mais par la personne à la direction des Affaires acadiennes
5. Le ministre des communautés, Cultures et Patrimoines devrait avoir une enveloppe de financement communautaire désignée pour les Acadiens de la Nouvelle-Ecosse et cette enveloppe devrait être administrée par le bureau des affaires acadiennes.
6. La municipalité de Clare est une municipalité française et ses citoyens devraient pouvoir recevoir la majorité des services provinciaux en français dans le Centre d'Accès Nouvelle-Écosse à Yarmouth
7. En terminant, on demande d'avoir une personne désignée bilingue au Bureau du protecteur du citoyen de la Nouvelle-Ecosse, pour s'occuper des plaintes relatives à la loi sur les services en français.